



National Defence

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Défense nationale

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

REQUEST FOR PROPOSAL / DEMANDE DE PROPOSITION

RETURN BIDS TO / RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Director Services Contracting (D Svcs C 3) /
Direction des contrats de service (DC Svc 3)
Attention: Binh Duong, D Svcs C 3-3-3
By e-mail to / Par courriel : Binh.duong@forces.gc.ca

Proposal To: National Defence Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods and services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

Proposition à: Défense nationale Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens et services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments – Commentaires

**THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT/
CE DOCUMENT CONTIENT UNE EXIGENCE DE SÉCURITÉ.**

<p>Solicitation Closes / L'invitation prend fin:</p> <p>At / à:</p> <p>02:00 PM Eastern Daylight Time (EDT) 14 h, heure avancée de l'Est (HAE)</p> <p>On / le:</p> <p>2 August 2022 le 23 août 2022</p>
--

<p>Title / Titre Video Endoscopy System (VES) Systèmes d'endoscopie vidéo (SEV)</p>	<p>Solicitation No. / N° de l'invitation W6369-23-A006</p>
<p>Date of Solicitation / Date de l'invitation 23 June 2022 / le 23 juin 2022</p>	
<p>Address Enquiries to / Adresser toutes questions à: Attn: Binh Duong, D Svcs C 3-3-3 Email / Courriel: Binh.Duong@forces.gc.ca</p>	
<p>Telephone No. / N° de téléphone</p>	<p>FAX No. / N° de fax</p>
<p>Destination See herein / Voir aux présentes</p>	

Instructions: Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

Instructions : Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

<p>Delivery Required / Livraison exigée</p>	<p>Delivery Offered / Livraison proposée</p>
<p>Vendor Name and Address / Raison sociale et adresse du fournisseur</p>	
<p>Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) / Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie)</p> <p>Name – Nom _____ Title – Titre _____</p> <p>Signature _____ Date _____</p>	



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	4
1.1 Introduction	4
1.2 Résumé	4
1.3 Comptes rendus	5
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	6
2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées	6
2.2 Présentation des soumissions	7
2.3 Demandes de renseignements – En période de soumission	7
2.4 Lois applicables	8
2.5 Améliorations apportées au besoin pendant la période de soumission	8
2.6 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours	8
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	9
3.1 Instructions pour la préparation des soumissions	9
3.2 Section I : Soumission technique	9
3.3 Section II : Soumission financière	9
3.4 Section III : Attestations	10
3.5 Section IV : Renseignements supplémentaires	10
PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 3 – BARÈME DE PRIX	11
PIÈCE JOINTE 2 À LA PARTIE 3 – INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	27
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	28
4.1 Procédures d'évaluation	28
4.2 Méthode de sélection – Prix le plus bas par point	28
PIÈCE JOINTE 1 À LA PARTIE 4 – CRITÈRES D'ÉVALUATION	29
1. CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES	29
2. CRITÈRES COTÉS	30
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	33
5.1 Attestations à joindre à la soumission	33
5.2 Attestations préalables à l'attribution du marché et renseignements supplémentaires	33
PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES	35
6.1 Exigences relatives à la sécurité	35
PARTIE 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	36
ARTICLES DE CONVENTION	36
7.1 Besoin	36
7.2 Clauses et conditions uniformisées	36
7.3 Exigences relatives à la sécurité	37
7.4 Durée du contrat	37
7.5 Responsables	38
7.6 Paiement	39
7.7 Instructions relatives à la facturation	40
7.8 Attestations et renseignements supplémentaires	40



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

7.9	Lois applicables	40
7.10	Ordre de priorité des documents	41
7.11	Contrat de défense	41
7.12	Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)	41
7.12	Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)	42
7.13	Assurance	42
7.14	Règlement des différends	42
7.15	Clauses du Guide des CCUA	42
ANNEXE A – ÉNONCÉ DES BESOINS (EBO)		44
ANNEXE B – BASE DE PAIEMENT		62
ANNEXE C – LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ		69
APPENDICE 1 DE L'ANNEXE C – PROGRAMME DE SÉCURITÉ DES CONTRATS FORMULAIRE DE CONTRÔLE DE SÉCURITÉ INTERNATIONAL INITIAL		73



PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

A. La demande de soumissions contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- Partie 1 Renseignements généraux : présente une description générale du besoin.
- Partie 2 Instructions à l'intention des soumissionnaires : renferme les instructions, clauses et conditions relatives à la demande de soumissions;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des soumissions : donne aux soumissionnaires des instructions sur la façon de préparer leur soumission;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthodes de sélection : décrit la façon dont se déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation auxquels on doit répondre dans la soumission, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations et autres renseignements : renferme une description de toutes les attestations et des autres renseignements à fournir.
- Partie 6 Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences : comprend des exigences particulières auxquelles les soumissionnaires doivent répondre;
- Partie 7 Clauses du contrat subséquent : contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent.

B. Les pièces jointes comprennent le barème de prix, l'évaluation technique et toute autre pièce jointe.

C. Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement, la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité, et toute autre annexe.

1.2 Résumé

Le ministère de la Défense nationale (MDN), plus précisément le Groupe des Services de santé des Forces canadiennes (Gp Svc S FC), a besoin de systèmes d'endoscopie vidéo (SEV) pour les endoscopies gastro-intestinales supérieures (GI supérieure) et gastro-intestinales inférieures (GI inférieure), avec option d'achat d'unités et d'accessoires supplémentaires sur une période de trois (3) ans.

La commande initiale (exigence de base) comprend trois (3) colonoscopes de navigation réguliers, un (1) colonoscope de navigation mince, trois (3) gastroscopes réguliers et des accessoires; le tout doit être livré à Halifax (N.-É.) d'ici le 1^{er} septembre 2022, ou le plus tôt possible.

Il est également nécessaire de fournir au Gp Svc S FC une formation à l'intention des opérateurs, des techniciens en retraitement et des services techniques, ainsi qu'un plan annuel de protection et d'entretien des SEV.



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

La prestation des services en réponse aux besoins se fera aux points de livraison précisés dans l'appendice 2 de l'annexe A du contrat.

La période du contrat s'étend de la date de l'attribution du contrat au 1^{er} juin 2027.

- B. La présente demande de soumission comprend des exigences relatives à la sécurité. Pour de plus amples renseignements, consulter la Partie 6, Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences, et la Partie 7, Clauses du contrat subséquent. Pour en savoir plus sur l'enquête de sécurité du personnel et de l'organisation ainsi que sur les clauses de sécurité, les soumissionnaires doivent consulter la page Web concernant le Programme de sécurité des contrats de Services publics et Approvisionnement Canada (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html>).
- C. Le besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange Canada-Corée (ALECC), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG), de l'Accord de libre-échange Canada-Chili (ALECC), l'Accord de libre-échange Canada-Colombie, l'Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALECP), l'Accord de libre-échange Canada-Honduras, l'Accord de libre-échange Canada-Ukraine (ALECU) et l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

1.3 Comptes rendus

- A. Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Ils doivent en faire la demande à l'autorité contractante dans les quinze (15) jours ouvrables qui suivent la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.



PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

- A. Toutes les instructions, les clauses et les conditions indiquées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA)* [<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/tous>], publié par Services publics et Approvisionnement Canada.
- B. Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.
- C. Le document 2003 (2020-05-28), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante, sous réserve des modifications ci-dessous :
- (i) La section 02, Numéro d'entreprise – approvisionnement, est supprimée en entier.
 - (ii) L'aliéna 2d) de la section 05, Présentation des soumissions, est supprimé et remplacé par ce qui suit :
 - d. faire parvenir sa soumission uniquement au ministère la Défense nationale comme indiqué à la page 1 de la demande de soumissions ou à l'adresse indiquée dans la demande de soumissions.
 - (iii) L'alinéa 2e) de la section 05, Présentation des soumissions, est supprimée et remplacée par ce qui suit :
 - e. veiller à ce que le nom du soumissionnaire, l'adresse de l'expéditeur, le numéro de la demande de soumissions ainsi que la date et l'heure de clôture de la demande de soumissions soient clairement indiqués sur l'enveloppe ou le colis renfermant la soumission.
 - (iv) Le paragraphe 4 de la section 05, Présentation des soumissions, est modifié comme suit :
 - Supprimer : 60 jours
 - Insérer : 180 jours
 - (v) La section 06, Soumissions déposées en retard, est supprimée en entier.
 - (vi) La section 07, Soumissions retardées, est supprimée en entier et remplacée par ce qui suit :
 - 07 Soumissions retardées
 - 1. Il incombe au soumissionnaire de vérifier que l'autorité contractante a bien reçu l'intégralité de la soumission. Les soumissions reçues en retard en raison d'une erreur d'acheminement ou d'un autre problème lié à la livraison électronique ne seront pas acceptées.



- vii) La section 08, Transmission par télécopieur, est supprimée en entier.
- viii) La section 20, Autres renseignements, est supprimée en entier.

2.2 Présentation des soumissions

- A. Les soumissions doivent être présentées uniquement au MDN au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.
- B. En raison de la nature de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur ne seront pas acceptées.

2.2.1 Soumissions électroniques

- A. **Le système de messagerie électronique ou les pare-feu du Canada peuvent refuser les courriels individuels excédant cinq (5) mégaoctets ou comprenant certains scripts, mises en forme, macros ou hyperliens intégrés, et ce, sans qu'un avis soit envoyé au soumissionnaire ou à l'autorité contractante.** Les soumissions plus volumineuses peuvent être envoyées en plusieurs courriels. Le Canada accusera réception des documents. Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que sa soumission a été reçue en entier. Le soumissionnaire ne doit pas supposer que tous ses documents ont été reçus, sauf si le Canada accuse réception de chaque document. Afin de réduire les risques de problèmes techniques, le soumissionnaire doit prévoir suffisamment de temps avant la date et l'heure de clôture pour obtenir la confirmation de la réception de ses documents. Les documents **soumis** après la date et l'heure de clôture seront rejetés.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

- A. Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Les demandes de renseignements reçues après cette date pourraient rester sans réponse.
- B. Les soumissionnaires doivent citer le plus fidèlement possible le numéro de la section de la demande de soumissions auquel se rapporte leur question. Ils doivent prendre soin d'expliquer chaque question en donnant suffisamment de détails pour permettre au Canada de fournir une réponse exacte. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque point pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf lorsque le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

2.4 Lois applicables

- A. Tout contrat subséquent doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties doivent être déterminées par ces lois.
- B. À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est effectué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Améliorations apportées au besoin pendant la période de soumission

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante nommée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante au plus tard dix (10) jours avant la date de clôture de la demande de soumissions. Le Canada se réserve le droit d'accepter ou de rejeter, en tout ou en partie, les suggestions proposées.

2.6 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les fournisseurs éventuels disposent de différents mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du contrat, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à faire part de leurs préoccupations à l'autorité contractante en premier lieu. La rubrique « Processus de contestation des offres et mécanismes de recours » du site Web Achats et ventes fournit des renseignements sur des organismes de traitement des contestations possibles, notamment :
- Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
 - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les fournisseurs doivent prendre note que des **dates d'échéance strictes** sont fixées relativement aux contestations, et les périodes varient selon l'organisme de traitement des contestations. Les fournisseurs doivent donc agir rapidement s'ils souhaitent contester tout aspect du processus d'approvisionnement.



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

- A. Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :
- Section I : Soumission technique : une (1) copie électronique en format PDF soumise par courriel;
- Section II : Soumission financière : une (1) copie électronique en format PDF soumise par courriel;
- Section III : Attestations : une (1) copie électronique en format PDF soumise par courriel;
- Section IV : Renseignements supplémentaires : une (1) copie électronique en format PDF soumise par courriel.
- B. Les prix ne doivent figurer que dans la soumission financière. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

3.2 Section I : Soumission technique

- A. Dans leur soumission technique, les soumissionnaires doivent démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces exigences. Les soumissionnaires doivent démontrer leur capacité et décrire leur approche, de façon complète, concise et claire, en vue de l'exécution des travaux en question.
- B. La soumission technique doit traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de simplement reprendre les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.

3.3 Section II : Soumission financière

- A. Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément au barème de prix détaillé dans la pièce jointe 1 à la partie 3.

3.3.1 Paiement électronique des factures - Soumission

- A. Si vous êtes disposé à accepter les paiements de factures à l'aide des instruments de paiement électroniques, remplissez la pièce jointe 2 à la partie 3, Instruments de paiement électronique, pour indiquer ceux qui sont acceptés.
- B. Si la pièce jointe 2 à la partie 3, Instruments de paiement électronique, n'est pas remplie, le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique sera considéré comme refusé.



- C. L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.3.2 Fluctuation du taux de change

- A. Le besoin ne prévoit aucune protection contre les risques de fluctuation des taux de change. Aucune demande de protection contre les risques liés à des fluctuations de taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission comprenant une telle disposition sera déclarée non recevable.

3.4 Section III : Attestations

- A. Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la partie 5.

3.5 Section IV : Renseignements supplémentaires

- A. À la section IV de leur soumission, les soumissionnaires doivent fournir :
- (i) la page 1 remplie, signée et datée de la présente demande de soumissions;
 - (ii) le nom de la personne-ressource (ainsi que son titre, son adresse postale, son numéro de téléphone et son adresse de courriel) autorisée par le soumissionnaire à entrer en communication avec le Canada relativement à la soumission et à tout contrat subséquent pouvant découler de la soumission;
 - (iii) Pour l'article 2.5, Lois applicables, de la partie 2 de la demande de soumissions : le nom de la province ou du territoire, si celui-ci diffère de celui indiqué;
 - (iv) Concernant l'article 6.1, Exigences relatives à la sécurité, de la partie 6 de la demande de soumissions, pour chaque personne qui devra avoir accès à des renseignements ou à des biens classifiés ou protégés ou à des lieux de travail dont l'accès est réglementé :
 - (a) son nom;
 - (b) sa date de naissance;
 - (c) le cas échéant, l'information confirmant que la personne répond aux exigences relatives à la sécurité, conformément à la Partie 7 – Clauses du contrat subséquent;
 - (v) tout autre renseignement présenté dans la soumission et qui n'est pas déjà expliqué.

**PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 3 – BARÈME DE PRIX**

- A. Le soumissionnaire doit remplir ce barème de prix et l'inclure dans sa soumission financière.
- B. La quantité estimée dans le barème de prix est fournie uniquement aux fins de la détermination du prix de la soumission évaluée. Les données ne doivent pas être considérées comme une garantie contractuelle. Malgré l'inclusion de celles-ci dans le barème de prix, le Canada ne s'engage aucunement par les présentes à faire en sorte que l'utilisation future des services décrits dans la demande de soumission corresponde à ces données.
- C. Le taux ferme indiqué ci-dessous comprend tous les frais qui peuvent être engagés pour répondre aux conditions de tout contrat susceptible de découler de la soumission.
- D. Tous les prix et les coûts doivent être présentés en dollars canadiens, taxes applicables en sus, destination franco bord (FAB), y compris les frais de port, les droits de douane et les taxes de vente, le cas échéant, sont en sus du prix contractuel et payables par le Canada.
1. **Période initiale du contrat – de la date d'attribution du contrat au 31 mars 2023. La livraison originale (exigence de base) doit être faite au plus tard le 1^{er} septembre 2022)**

1.1 Équipement

Point	Description	Numéro de pièce du fabricant	Lieu de livraison	Délai de livraison en jours	Prix unitaire ferme (\$ CA)		Prix estimatif total (\$ CA)
					A	B	
1	Colonoscope de navigation régulier (conformément à l'annexe A – EBO)	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	C Svc S FC Halifax	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	3	_____ \$	_____ \$
2	Colonoscope de navigation mince (conformément à l'annexe A – EBO)	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	C Svc S FC Halifax	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	1	_____ \$	_____ \$
3	Gastroscope régulier (conformément à l'annexe A – EBO)	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	C Svc S FC Halifax	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	3	_____ \$	_____ \$
4	Source lumineuse (conformément à l'annexe A – EBO)	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	C Svc S FC Halifax	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	1	_____ \$	_____ \$



Point	Description	Numéro de pièce du fabricant	Lieu de livraison	Délai de livraison en jours	Quantité d'unités		Prix unitaire ferme (\$ CA)	Prix estimatif total (\$ CA)
					A	B	C = A x B	
5	Processeur vidéo (conformément à l'annexe A – EBO)	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	C Svc S FC Halifax	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	1		_____ \$	_____ \$
6	Processeur pour la navigation (conformément à l'annexe A – EBO)	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	C Svc S FC Halifax	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	1		_____ \$	_____ \$
7	Insufflateur de CO ₂ (conformément à l'annexe A – EBO)	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	C Svc S FC Halifax	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	1		_____ \$	_____ \$
8	Pompe d'irrigation (conformément à l'annexe A – EBO)	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	C Svc S FC Halifax	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	1		_____ \$	_____ \$
9	Pompe d'aspiration (conformément à l'annexe A – EBO)	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	C Svc S FC Halifax	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	1		_____ \$	_____ \$
10	Moniteur (conformément à l'annexe A – EBO)	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	C Svc S FC Halifax	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	1		_____ \$	_____ \$
11	Imprimante (conformément à l'annexe A – EBO)	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	C Svc S FC Halifax	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	1		_____ \$	_____ \$
12	Chariot (conformément à l'annexe A – EBO)	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	C Svc S FC Halifax	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	1		_____ \$	_____ \$
13	Testeur de fuites d'air pour endoscope (conformément à l'annexe A – EBO)	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	C Svc S FC Halifax	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	1		_____ \$	_____ \$



Point	Description	Numéro de pièce du fabricant	Lieu de livraison	Délai de livraison en jours	Quantité d'unités		Prix unitaire ferme (\$ CA)	Prix estimatif total (\$ CA)
					A	B	C = A x B	
	à l'annexe A – EBO)							
TOTAL DE LA PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT : ÉQUIPEMENT								_____ \$

1.2 Services – Séances de formation

Point	Description	Lieu de la séance	Langue d'instruction	Nombre de séances	Prix ferme par séance (\$ CA)	Prix total estimatif
				A	B	C = A x B
1	Séance de formation des opérateurs (conformément à l'annexe A – EBO)	Virtuellement OU C Svc S FC Halifax	Anglais	1	_____ \$	_____ \$
2	Séance de formation sur le retraitement pour les techniciens en salle d'opération (conformément à l'annexe A – EBO)	Virtuellement OU C Svc S FC Halifax	Anglais	1	_____ \$	_____ \$
3	Séance de formation en service technique pour les techniciens EB (conformément à l'annexe A – EBO)	Virtuellement OU C Svc S FC Halifax OU Installations de l'entrepreneur	Anglais	1	_____ \$	_____ \$
TOTAL DE LA PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT : SERVICES – SÉANCES DE FORMATION						_____ \$

**1.3 TOTAL DE LA PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT**

DESCRIPTION	PRIX TOTAL
Total de la période initiale du contrat : équipement	_____ \$
Total de la période initiale du contrat : Services – Séances de formation	_____ \$
TOTAL DE LA PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT	_____ \$

2. Exigence facultative : produits et services – (du 2 septembre 2022 au 31 mars 2026)**2.1 Année d'option 1 : Équipement**

Année d'option 1 : du 2 septembre 2022 au 31 mars 2023							
Sujet	Description	Numéro de pièce du fabricant	Lieu de livraison	Délai de livraison en jours	Quantité d'unités	Prix unitaire ferme (\$ CA)	Prix estimatif total (\$ CA)
					A	B	C = A x B
1	Colonoscope de navigation régulier (conformément à l'annexe A – EBO)	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	C Svc S FC Halifax	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	4	_____ \$	_____ \$
2	Colonoscope de navigation mince (conformément à l'annexe A – EBO)	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	C Svc S FC Halifax	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	2	_____ \$	_____ \$
3	Gastroscope régulier (conformément à l'annexe A – EBO)	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	C Svc S FC Halifax	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	4	_____ \$	_____ \$
4	Source lumineuse (conformément	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire		À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	2	_____ \$	_____ \$



Année d'option 1 : du 2 septembre 2022 au 31 mars 2023							
Sujet	Description	Numéro de pièce du fabricant	Lieu de livraison	Délai de livraison en jours	Quantité d'unités	Prix unitaire ferme (\$ CA)	Prix estimatif total (\$ CA)
					A	B	C = A x B
	à l'annexe A – EBO)		C Svc S FC Halifax				
5	Processeur vidéo (conformément à l'annexe A – EBO)	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	C Svc S FC Halifax	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	2	_____ \$	_____ \$
6	Processeur pour la navigation (conformément à l'annexe A – EBO)	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	C Svc S FC Halifax	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	2	_____ \$	_____ \$
7	Insufflateur de CO ₂ (conformément à l'annexe A – EBO)	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	C Svc S FC Halifax	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	2	_____ \$	_____ \$
8	Pompe d'irrigation (conformément à l'annexe A – EBO)	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	C Svc S FC Halifax	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	2	_____ \$	_____ \$
9	Pompe d'aspiration (conformément à l'annexe A – EBO)	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	C Svc S FC Halifax	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	2	_____ \$	_____ \$
10	Moniteur (conformément à l'annexe A – EBO)	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	C Svc S FC Halifax	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	2	_____ \$	_____ \$
11	Imprimante (conformément à l'annexe A – EBO)	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	C Svc S FC Halifax	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	2	_____ \$	_____ \$



Année d'option 1 : du 2 septembre 2022 au 31 mars 2023							
Sujet	Description	Numéro de pièce du fabricant	Lieu de livraison	Délai de livraison en jours	Quantité d'unités	Prix unitaire ferme (\$ CA)	Prix estimatif total (\$ CA)
					A	B	C = A x B
12	Chariot (conformément à l'annexe A – EBO)	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	C Svc S FC Halifax	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	2	_____ \$	_____ \$
13	Testeur de fuites d'air pour endoscope (conformément à l'annexe A – EBO)	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	C Svc S FC Halifax	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	2	_____ \$	_____ \$
TOTAL DE L'ANNÉE D'OPTION 1 : ÉQUIPEMENT							_____ \$

2.2 Année d'option 1 : Services - Séances de formation

Année d'option 1 : du 2 septembre 2022 au 31 mars 2023						
Sujet	Description	Lieu de la séance	Langue d'instruction	Nombre de séances	Prix ferme par séance (\$ CA)	Prix estimatif total (\$ CA)
				A	B	C = A x B
1	Séance de formation des opérateurs (conformément à l'annexe A – EBO)	Selon l'appendice 2 de l'annexe A – Lieux de livraison	Anglais ou français	2	_____ \$	_____ \$
2	Séance de formation sur le retraitement pour les techniciens en salle d'opération (conformément à l'annexe A – EBO)	Selon l'appendice 2 de l'annexe A – Lieux de livraison	Anglais	2	_____ \$	_____ \$
3	Séance de formation en service technique pour les techniciens	Selon l'appendice 2 de l'annexe A – Lieux de livraison	Anglais	2	_____ \$	_____ \$



Année d'option 1 : du 2 septembre 2022 au 31 mars 2023						
Sujet	Description	Lieu de la séance	Langue d'instruction	Nombre de séances	Prix ferme par séance (\$ CA)	Prix estimatif total (\$ CA)
				A	B	C = A x B
	EB (conformément à l'annexe A – EBO)					
TOTAL DE L'ANNÉE D'OPTION 1 : SERVICES – SÉANCES DE FORMATION						_____ \$

2.3 Année d'option 1 : Services – Plan annuel de protection des services d'endoscope

Année d'option 1 : du 2 septembre 2022 au 31 mars 2023					
Sujet	Description	Point de service	Quantité	Prix ferme par année (\$ CA)	Prix total estimatif
				B	C = A x B
1	Plan annuel de protection du service d'endoscope (conformément à la section 7 de l'annexe A – EBO)	Hors site : installations de l'entrepreneur par les techniciens de l'entrepreneur	26	_____ \$	_____ \$
TOTAL DE L'ANNÉE D'OPTION 1 : SERVICES – PLAN DE PROTECTION DES SERVICES D'ENDOSCOPE					_____ \$

2.4 TOTAL DE L'ANNÉE D'OPTION 1

DESCRIPTION	PRIX TOTAL
Total de l'année d'option 1 : Équipement	_____ \$
Total de l'année d'option 1 : Services – Séances de formation	_____ \$
Total de l'année d'option 1 : Services – Plan annuel de protection des services d'endoscope	_____ \$



TOTAL DE L'ANNÉE D'OPTION 1	_____ \$
------------------------------------	----------

2.5 Année d'option 2 : Équipement

Année d'option 2 : du 1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024							
Sujet	Description	Numéro de pièce du fabricant	Lieu de livraison	Délai de livraison en jours	Quantité d'unités	Prix unitaire ferme (\$ CA)	Prix estimatif total (\$ CA)
					A	B	C = A x B
1	Colonoscope de navigation régulier (conformément à l'annexe A – EBO)	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	C Svc S FC Halifax	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	4	_____ \$	_____ \$
2	Colonoscope de navigation mince (conformément à l'annexe A – EBO)	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	C Svc S FC Halifax	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	1	_____ \$	_____ \$
3	Gastroscope régulier (conformément à l'annexe A – EBO)	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	C Svc S FC Halifax	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	4	_____ \$	_____ \$
4	Source lumineuse (conformément à l'annexe A – EBO)	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	C Svc S FC Halifax	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	1	_____ \$	_____ \$
5	Processeur vidéo (conformément à l'annexe A – EBO)	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	C Svc S FC Halifax	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	1	_____ \$	_____ \$
6	Processeur pour la navigation (conformément à l'annexe A – EBO)	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	C Svc S FC Halifax	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	1	_____ \$	_____ \$



Année d'option 2 : du 1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024							
Sujet	Description	Numéro de pièce du fabricant	Lieu de livraison	Délai de livraison en jours	Quantité d'unités	Prix unitaire ferme (\$ CA)	Prix estimatif total (\$ CA)
					A	B	C = A x B
7	Insufflateur de CO ₂ (conformément à l'annexe A – EBO)	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	C Svc S FC Halifax	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	1	_____ \$	_____ \$
8	Pompe d'irrigation (conformément à l'annexe A – EBO)	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	C Svc S FC Halifax	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	1	_____ \$	_____ \$
9	Pompe d'aspiration (conformément à l'annexe A – EBO)	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	C Svc S FC Halifax	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	1	_____ \$	_____ \$
10	Moniteur (conformément à l'annexe A – EBO)	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	C Svc S FC Halifax	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	1	_____ \$	_____ \$
11	Imprimante (conformément à l'annexe A – EBO)	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	C Svc S FC Halifax	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	1	_____ \$	_____ \$
12	Chariot (conformément à l'annexe A – EBO)	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	C Svc S FC Halifax	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	1	_____ \$	_____ \$
13	Testeur de fuites d'air pour endoscope (conformément à l'annexe A – EBO)	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	C Svc S FC Halifax	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	1	_____ \$	_____ \$
TOTAL DE L'ANNÉE D'OPTION 2 : ÉQUIPEMENT							_____ \$

**2.6 Année d'option 2 : Services - Séances de formation**

Année d'option 2 : du 1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024						
Sujet	Description	Lieu de la séance	Langue d'instruction	Nombre de séances	Prix ferme par séance (\$ CA)	Prix estimatif total (\$ CA)
				A	B	C = A x B
1	Séance de formation des opérateurs (conformément à l'annexe A – EBO)	Selon l'appendice 2 de l'annexe A – Lieux de livraison	Anglais ou français	1	_____ \$	_____ \$
2	Séance de formation sur le retraitement pour les techniciens en salle d'opération (conformément à l'annexe A – EBO)	Selon l'appendice 2 de l'annexe A – Lieux de livraison	Anglais	1	_____ \$	_____ \$
3	Séance de formation en service technique pour les techniciens EB (conformément à l'annexe A – EBO)	Selon l'appendice 2 de l'annexe A – Lieux de livraison	Anglais	1	_____ \$	_____ \$
TOTAL DE L'ANNÉE D'OPTION 2 : SERVICES – SÉANCES DE FORMATION						_____ \$

**2.7 Année d'option 2 : Services – Plan annuel de protection des services d'endoscope**

Année d'option 2 : du 1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024					
Sujet	Description	Point de service	Quantité	Prix ferme par année (\$ CA)	Prix estimatif total (\$ CA)
				B	C = A x B
1	Plan annuel de protection du service d'endoscope (conformément à la section 7 de l'annexe A – EBO)	Hors site : installations de l'entrepreneur par les techniciens de l'entrepreneur	26	_____ \$	_____ \$
TOTAL DE L'ANNÉE D'OPTION 2 : SERVICES – PLAN DE PROTECTION DES SERVICES D'ENDOSCOPE					_____ \$

2.8 TOTAL DE L'ANNÉE D'OPTION 2

DESCRIPTION	PRIX TOTAL
Total de l'année d'option 2 : Équipement	_____ \$
Total de l'année d'option 2 : Services – Séances de formation	_____ \$
Total de l'année d'option 2 : Services – Plan annuel de protection des services d'endoscope	_____ \$
TOTAL DE L'ANNÉE D'OPTION 2	_____ \$

2.9 Année d'option 3 : équipement



Année d'option 3 : du 1 ^{er} avril 2024 au 31 mars 2025							
Sujet	Description	Numéro de pièce du fabricant	Lieu de livraison	Délai de livraison en jours	Quantité d'unités	Prix unitaire ferme (\$ CA)	Prix estimatif total (\$ CA)
					A	B	C = A x B
1	Colonoscope de navigation régulier (conformément à l'annexe A – EBO)	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	C Svc S FC Halifax	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	4	_____ \$	_____ \$
2	Colonoscope de navigation mince (conformément à l'annexe A – EBO)	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	C Svc S FC Halifax	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	1	_____ \$	_____ \$
3	Gastroscope régulier (conformément à l'annexe A – EBO)	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	C Svc S FC Halifax	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	4	_____ \$	_____ \$
4	Source lumineuse (conformément à l'annexe A – EBO)	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	C Svc S FC Halifax	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	1	_____ \$	_____ \$
5	Processeur vidéo (conformément à l'annexe A – EBO)	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	C Svc S FC Halifax	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	1	_____ \$	_____ \$
6	Processeur pour la navigation (conformément à l'annexe A – EBO)	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	C Svc S FC Halifax	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	1	_____ \$	_____ \$
7	Insufflateur de CO ₂ (conformément à l'annexe A – EBO)	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	C Svc S FC Halifax	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	1	_____ \$	_____ \$



Année d'option 3 : du 1 ^{er} avril 2024 au 31 mars 2025							
Sujet	Description	Numéro de pièce du fabricant	Lieu de livraison	Délai de livraison en jours	Quantité d'unités	Prix unitaire ferme (\$ CA)	Prix estimatif total (\$ CA)
					A	B	C = A x B
8	Pompe d'irrigation (conformément à l'annexe A – EBO)	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	C Svc S FC Halifax	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	1	_____ \$	_____ \$
9	Pompe d'aspiration (conformément à l'annexe A – EBO)	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	C Svc S FC Halifax	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	1	_____ \$	_____ \$
10	Moniteur (conformément à l'annexe A – EBO)	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	C Svc S FC Halifax	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	1	_____ \$	_____ \$
11	Imprimante (conformément à l'annexe A – EBO)	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	C Svc S FC Halifax	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	1	_____ \$	_____ \$
12	Chariot (conformément à l'annexe A – EBO)	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	C Svc S FC Halifax	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	1	_____ \$	_____ \$
13	Testeur de fuites d'air pour endoscope (conformément à l'annexe A – EBO)	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	C Svc S FC Halifax	À insérer dans la proposition financière du soumissionnaire	1	_____ \$	_____ \$
TOTAL DE L'ANNÉE D'OPTION 3 : ÉQUIPEMENT							_____ \$

2.10 Année d'option 3 : Services - Séances de formation



Année d'option 3 : du 1 ^{er} avril 2024 au 31 mars 2025						
Sujet	Description	Lieu de la séance	Langue d'instruction	Nombre de séances	Prix ferme par séance (\$ CA)	Prix total estimatif
				A	B	C = A x B
1	Séance de formation des opérateurs (conformément à l'annexe A – EBO)	Selon l'appendice 2 de l'annexe A – Lieux de livraison	Anglais ou français	1	_____ \$	_____ \$
2	Séance de formation sur le retraitement pour les techniciens en salle d'opération (conformément à l'annexe A – EBO)	Selon l'appendice 2 de l'annexe A – Lieux de livraison	Anglais	1	_____ \$	_____ \$
3	Séance de formation au service technique pour les techniciens EB (conformément à l'annexe A - EBO)	Selon l'appendice 2 de l'annexe A – Lieux de livraison	Anglais	1	_____ \$	_____ \$
TOTAL DE L'ANNÉE D'OPTION 3 : SERVICES – SÉANCES DE FORMATION						_____ \$

2.11 Année d'option 3 : Services – Plan annuel de protection des services d'endoscope

Année d'option 3 : du 1 ^{er} avril 2024 au 31 mars 2025					
Sujet	Description	Point de service	Quantité	Prix ferme par année (\$ CA)	Prix estimatif total (\$ CA)
				B	C = A x B
1	Plan annuel de protection du service d'endoscope (conformément à la section 7 de l'annexe A – EBO)	Hors site : installations de l'entrepreneur par les techniciens de l'entrepreneur	26	_____ \$	_____ \$



Année d'option 3 : du 1 ^{er} avril 2024 au 31 mars 2025					
Sujet	Description	Point de service	Quantité	Prix ferme par année (\$ CA)	Prix estimatif total (\$ CA)
				B	C = A x B
TOTAL DE L'ANNÉE D'OPTION 3 : SERVICES – PLAN DE PROTECTION DES SERVICES D'ENDOSCOPE					_____ \$

2.12 TOTAL DE L'ANNÉE D'OPTION 3

DESCRIPTION	PRIX TOTAL :
Total de l'année d'option 3 : Équipement	_____ \$
Total de l'année d'option 3 : Services – Séances de formation	_____ \$
Total de l'année d'option 3 : Services – Plan annuel de protection des services d'endoscope	_____ \$
TOTAL DE L'ANNÉE D'OPTION 3	_____ \$

2.13 Année d'option 4 : Services – Plan annuel de protection des services d'endoscope

Année d'option 4 : du 1 ^{er} avril 2025 au 31 mars 2026					
Sujet	Description	Point de service	Quantité	Prix ferme par année (\$ CA)	Prix total estimatif
				B	C = A x B
1	Plan annuel de protection du service d'endoscope (conformément à la section 7 de l'annexe A – EBO)	Hors site : installations de l'entrepreneur par les techniciens de l'entrepreneur	27	_____ \$	_____ \$
TOTAL DE L'ANNÉE D'OPTION 4 : SERVICES – PLAN DE PROTECTION DES SERVICES D'ENDOSCOPE					_____ \$



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

2.14 TOTAL DE L'ANNÉE D'OPTION 4

DESCRIPTION	PRIX TOTAL
Total de l'année d'option 4 : Services – Plan annuel de protection des services d'endoscope	_____ \$
TOTAL DE L'ANNÉE D'OPTION 4	_____ \$

3. Prix évalué total (aux fins d'évaluation de la soumission seulement)

3.1 PRIX ÉVALUÉ TOTAL

DESCRIPTION	PRIX TOTAL
Total de la période initiale du contrat	_____ \$
Total de l'année d'option 1	_____ \$
Total de l'année d'option 2	_____ \$
Total de l'année d'option 3	_____ \$
Total de l'année d'option 4	_____ \$
PRIX ÉVALUÉ TOTAL	_____ \$



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

PIÈCE JOINTE 2 À LA PARTIE 3 – INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen des instruments de paiement électronique suivants :

- () Carte d'achat VISA;
- () Carte d'achat MasterCard;
- () Dépôt direct (national et international);
- () Virement télégraphique (international seulement).



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION

- A. Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions.
- B. Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

- A. Les critères d'évaluation technique obligatoires et cotés sont indiqués dans la pièce jointe 1 de la Partie 4.

4.1.2 Évaluation financière

- A. Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, destination FAB; les frais de transport de marchandises, les droits de douane et les taxes d'accise du Canada sont compris, et les taxes applicables sont en sus.

4.2 Méthode de sélection – Prix le plus bas par point

- A. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
 - (i) respecter toutes les exigences de la demande de soumission;
 - (ii) respecter tous les critères d'évaluation technique obligatoires;
 - (iii) obtenir le nombre minimal obligatoire de 25 points pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques cotés. La note est calculée sur une échelle de 250 points.
- B. Les soumissions ne répondant pas aux exigences (i), ou (ii) ou (iii) ci-dessus seront jugées non recevables. La soumission recevable ayant obtenu le plus grand nombre de points ou celle qui offre le prix le plus bas ne sera pas nécessairement acceptée. La soumission recevable ayant le prix évalué le plus bas par point sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.
- C. Si deux (2) soumissions recevables ou plus ont le même prix évalué le plus bas par point, la soumission ayant obtenu le plus grand nombre de points sera recommandée pour attribution d'un contrat.

**PIÈCE JOINTE 1 À LA PARTIE 4 – CRITÈRES D'ÉVALUATION****1. CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES**

Le soumissionnaire doit démontrer qu'il respecte les critères techniques obligatoires suivants à l'aide de documents à l'appui, comme une capture d'écran de la fonction de l'équipement, un manuel d'utilisateur, des brochures techniques ou de ventes, un rapport ou des attestations qui doivent être fournies dans sa soumission. S'il ne fournit pas de documents à l'appui qui démontrent clairement qu'il respecte tous les critères techniques obligatoires, sa soumission peut être jugée non conforme et sera alors rejetée d'emblée. Les renseignements proposés à titre d'options ou d'ajouts à l'énoncé des travaux NE seront PAS évalués.

N°	CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES	JUSTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE (INCLUT LE RENVOI DANS LA PROPOSITION : TITRE, PAGE, ETC.)
01	<p>L'entrepreneur doit démontrer que son système d'endoscopie vidéo (SEV) est conforme aux normes canadiennes CAN/CSA C22.2 60601-1, y compris toutes les modifications et sous-normes applicables.</p> <p>Un certificat de conformité et une preuve d'étiquette délivrés par un organisme d'inspection accrédité par le Conseil canadien des normes (https://www.scc.ca/fr) doivent être joints à la demande pour chaque équipement du SEV auquel s'applique la présente norme.</p>	
02	<p>L'entrepreneur doit démontrer que son système d'endoscopie vidéo (SEV) est conforme à la norme IEC 60601-2-18:2009-Ed.3.0 Appareils électromédicaux – Partie 2-18 : Exigences particulières pour la sécurité de base et les performances essentielles des appareils d'endoscopie</p> <p>Un certificat de conformité et une preuve d'étiquette délivrés par un organisme d'inspection accrédité par le Conseil canadien des normes (https://www.scc.ca/fr) doivent être joints à la demande pour chaque équipement du SEV auquel s'applique la présente norme.</p>	
03	<p>L'entrepreneur doit prouver que le système d'endoscopie vidéo qu'il propose est un instrument médical qui a reçu l'homologation de Santé Canada et que cette homologation est valide et en vigueur.</p> <p>Une copie de l'homologation d'instrument médical doit être jointe à la soumission pour chaque</p>	



N°	CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES	JUSTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE (INCLUT LE RENVOI DANS LA PROPOSITION : TITRE, PAGE, ETC.)
	composant du SEV auquel cette homologation s'applique.	
04	L'entrepreneur doit démontrer que le diamètre du tube d'insertion du colonoscope mince est égal ou inférieur à 12,8 mm.	
05	L'entrepreneur doit démontrer que son processeur vidéo utilise des techniques d'imagerie pour améliorer la visibilité des lésions ainsi que des modèles vasculaires et muqueux superficiels.	
06	L'entrepreneur doit démontrer que son colonoscope de navigation régulier, son colonoscope de navigation mince et son gastroscopie régulier sont compatibles avec le modèle DSD EDGE du processeur automatique d'endoscope (AER) de Cantel Medivator. L'entrepreneur doit inclure une preuve de compatibilité et indiquer le numéro de modèle du raccordement requis de Cantel Medivator lors de la soumission.	

2. CRITÈRES COTÉS

Les soumissions qui satisfont à tous les critères techniques obligatoires seront évaluées et cotées conformément aux spécifications précisées dans les tableaux ci-dessous.

Les soumissions qui n'obtiennent pas la cote minimale requise seront déclarées non recevables. Chaque critère technique coté doit être traité séparément.

N°	CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS	GUIDE DE COTATION	NOTE MAXIMALE	JUSTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE (INCLUT LE RENVOI DANS LA PROPOSITION : TITRE, PAGE, ETC.)
C1	L'entrepreneur doit démontrer que le diamètre du tube d'insertion du colonoscope mince est égal ou inférieur à 12 mm.	Plus de 12 mm = 0 point 12 mm ou moins = 50 points	50 points	



N°	CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS	GUIDE DE COTATION	NOTE MAXIMALE	JUSTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE (INCLUT LE RENVOI DANS LA PROPOSITION : TITRE, PAGE, ETC.)
C2	L'entrepreneur doit démontrer que le champ de vision de son colonoscope de navigation régulier est égal ou supérieur à 170 degrés.	Moins de 170 degrés = 0 point 170 degrés ou plus = 50 points	50 points	
C3	L'entrepreneur doit démontrer que le champ de vision de son colonoscope de navigation mince est égal ou supérieur à 170 degrés.	Moins de 170 degrés = 0 point 170 degrés ou plus = 50 points	50 points	
C4	L'entrepreneur doit indiquer s'il peut ou non offrir la formation pour les opérateurs aux emplacements du MDN, conformément à l'appendice 2 de l'annexe A – Lieux de livraison.	Formation d'opérateur virtuelle = 0 point Formation des opérateurs sur place (locaux du MDN) = 25 points	25 points	
C5	L'entrepreneur doit indiquer s'il peut ou non offrir la formation sur le reprocesseur aux emplacements du MDN, conformément à l'appendice 2 de l'annexe A – Lieux de livraison.	Formation de reprocesseur virtuelle = 0 point Formation sur le reprocesseur sur place (locaux du MDN) = 25 points	25 points	
C6	L'entrepreneur doit indiquer s'il peut ou non offrir la formation sur les services techniques aux emplacements du MDN, conformément à l'appendice 2 de l'annexe A – Lieux de livraison, ou à l'installation de l'entrepreneur.	Formation virtuelle sur les services techniques = 0 points Formation sur place sur les services techniques (locaux du MDN) = 25 points	50 points	



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

N°	CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS	GUIDE DE COTATION	NOTE MAXIMALE	JUSTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE (INCLUT LE RENVOI DANS LA PROPOSITION : TITRE, PAGE, ETC.)
		Formation sur place sur les services techniques (installations de l'entrepreneur) = 50 points		
POINTS MAXIMUM DISPONIBLES :			250	
POINTS MINIMUM REQUIS :			25	



PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- A. Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées et d'autres renseignements.
- B. Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent être vérifiées par ce dernier à tout moment. À moins d'indications contraires, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou un entrepreneur en situation de manquement, s'il est établi qu'une attestation fournie par le soumissionnaire est fautive, que l'erreur ait été commise de façon délibérée ou non, et que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.
- C. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations à présenter avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux Dispositions relatives à l'intégrité des Instructions générales, tous les soumissionnaires doivent fournir avec leur proposition, le cas échéant, le formulaire de déclaration d'intégrité se trouvant sur la page Web Intégrité – Formulaire de déclaration (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur proposition soit prise en compte dans le cadre du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

- A. Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous doivent être fournis avec la soumission, mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une des attestations exigées ou l'un des renseignements supplémentaires requis n'est pas fourni conformément aux exigences, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai dont il dispose pour le faire. Si le soumissionnaire ne fournit pas les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai établi, sa soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – Documents exigés

- A. Conformément à la section de la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* intitulée « Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un contrat immobilier » (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit fournir la documentation requise, selon le cas, pour que son offre passe à l'étape suivante du processus.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

- A. En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que ni son nom ni le nom des membres de la coentreprise du soumissionnaire, le cas échéant, ne figurent sur la « Liste des



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » dans le cadre du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi, disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et développement social Canada (EDSC) – Programme du travail (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/portefeuille/travail/programmes/equite-emploi/contrats-federaux.html>).

- B. Le Canada se réserve le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF au moment de l'attribution du contrat.



PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES

6.1 Exigences relatives à la sécurité

- A. Avant l'attribution d'un contrat, les conditions suivantes doivent être respectées :
- (i) Le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable, comme il est indiqué à la Partie 7 – Clauses du contrat subséquent;
 - (ii) Les personnes proposées par le soumissionnaire qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens classifiés ou protégés ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent satisfaire aux exigences relatives à la sécurité énumérées à la partie 7 – Clauses du contrat subséquent;
 - (iii) Le soumissionnaire doit fournir le nom de toutes les personnes qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens classifiés ou protégés ou à des lieux de travail dont l'accès est réglementé;
 - (iv) Le soumissionnaire doit fournir l'adresse des sites ou des locaux proposés pour l'exécution des travaux et la protection des documents comme il est indiqué à la section IV – Renseignements supplémentaires de la partie 3.
- B. On rappelle aux soumissionnaires qu'ils doivent obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'attribution du contrat pour permettre au soumissionnaire retenu d'obtenir la cote de sécurité requise demeure à l'entière discrétion de l'autorité contractante.
- C. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires doivent consulter le site Web du Programme de sécurité des contrats de Services publics et Approvisionnement Canada (<https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html>).



PARTIE 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

ARTICLES DE CONVENTION

7.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles énumérés à l'annexe A, Énoncé des besoins.

7.1.1 Biens ou services facultatifs

- A. L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, les services, ou les deux, décrits à l'annexe A, Énoncé des besoins, du contrat, aux mêmes conditions et aux mêmes prix ou taux que ceux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.
- B. L'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment avant la date d'expiration du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

7.2 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions mentionnées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont énoncées dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Services publics et Approvisionnement Canada.

7.2.1 Conditions générales

Le document 2030 (2021-12-01), Conditions générales – besoins plus complexes de services, s'applique au contrat et en fait partie intégrante, sous réserve des modifications ci-dessous :

- (i) La section 01, Interprétation, « Canada », « Couronne », « Sa Majesté » ou « État », est supprimée en entier et remplacée par ce qui suit :

« Canada », « Couronne », « Sa Majesté » ou « État » désignent Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de la Défense nationale et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre ou, s'il y a lieu, un ministre auquel le ministre de la Défense nationale a délégué ses pouvoirs ou ses fonctions et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre.

7.2.2 Conditions générales supplémentaires

Les conditions générales supplémentaires suivantes s'appliquent au contrat et en font partie intégrante :

- (i) 4013 (2021-11-29), Respect des mesures, des ordres permanents, des politiques et des règles sur place :



L'entrepreneur doit accepter de se conformer, et doit voir à ce que ses employés et ses sous-traitants se conforment à tous les ordres permanents, mesures de sécurité, politiques et autres règles en vigueur à l'emplacement des travaux.

7.3 Exigences relatives à la sécurité

Les exigences relatives à la sécurité suivantes s'appliquent et font partie intégrante du contrat.

7.3.1 EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ POUR LE FOURNISSEUR CANADIEN : DOSSIER SPAC n° W6369-23-A006

1. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée en vigueur, délivrée par le Programme de sécurité des contrats (PSC) de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC).
2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant nécessitant un accès à un ou plusieurs sites protégés doivent TOUS détenir une COTE DE FIABILITÉ, décernée ou approuvée par le PSC de SPAC.
3. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable du PSC de SPAC.
4. L'entrepreneur ou l'offrant doit se conformer aux dispositions des documents suivants :
 - a) la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), ci-jointe à l'annexe C;
 - b) *Manuel de sécurité des contrats* (dernière édition).

7.4 Durée du contrat

7.4.1 Période du contrat

La période couverte par le contrat débute à la date d'attribution du contrat et se termine le 1^{er} juin 2027, inclusivement.

7.4.2 Date de livraison

Tous les produits livrables doivent être reçus avant le 1^{er} septembre 2022 ou dès que possible pour la période initiale du contrat. Les équipements et services optionnels, requis « sur demande », doivent être livrés avant le 31 mars 2026.

7.4.3 Points de livraison

La prestation des services en réponse aux besoins se fera aux points de livraison spécifiés dans l'appendice 2 de l'annexe A du contrat.

7.4.4 Instructions d'expédition – Livraison à destination



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

Les produits doivent être expédiés DOA – livrés à Halifax (N.-É.), Ottawa (ON), Edmonton (AB), Esquimalt (C.-B), Valcartier (QC) et Petawawa (ON). L'entrepreneur est responsable du dédouanement à l'exportation, des frais de livraison, de l'administration, des coûts et des risques de transport. Le Canada est responsable de l'ensemble du dédouanement à l'importation, y compris le paiement des droits et taxes applicables.

7.5 Responsables

7.5.1 Autorité contractante

A. L'autorité contractante dans le cadre du contrat est :

Nom : Binh Duong, D Svc 3-3-3
Titre : Agent principal des approvisionnements
Organisation : Direction des contrats de service (DC Svc 3)
Adresse : Ministère de la Défense nationale
101, promenade du Colonel-By
Ottawa (Ontario) K1A 0K2
Téléphone : 343-553-2705
Courriel : Binh.Duong@forces.gc.ca

B. L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus à la suite des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

7.5.2 Autorité technique

A. L'autorité technique pour ce contrat est :

[Les coordonnées de la personne-ressource seront précisées dans le contrat subséquent]

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : Ministère de la Défense nationale (MDN)
101, promenade du Colonel-By
Ottawa (Ontario) K1A 0K2
Téléphone : _____
Courriel : _____

B. Le responsable technique représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. Il est possible de discuter des questions techniques avec le responsable technique. Celui-ci ne peut cependant pas autoriser un changement de la portée des travaux. Un tel changement peut être effectué uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

7.5.3 Représentant de l'entrepreneur

[Les coordonnées de la personne-ressource seront précisées dans le contrat subséquent]

Nom : _____



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

Titre : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

7.6 PAIEMENT

7.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur se verra payer des prix de lots fermes, conformément aux modalités de l'annexe B, Base de paiement. Les droits de douane ne sont pas compris, et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

7.6.2 Modalités de paiement

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux auront été terminés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

7.6.3 Paiement

C2000C (2007-11-30), Taxes – Entrepreneur établi à l'étranger

C2608C (2020-07-01), Documentation des douanes canadiennes

C2610C (2007-11-30), Droits de douane – Le ministère de la Défense nationale est l'importateur

C2605C (2008-05-12), Droits de douane et taxes de vente du Canada – Entrepreneur établi à l'étranger

7.6.4 Paiement électronique des factures – Contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen des instruments de paiement électronique suivants :

[Liste à mettre à jour dans le contrat subséquent]

- (i) Carte d'achat Visa;
- (ii) Carte d'achat MasterCard;
- (iii) Dépôt direct (national et international);



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

- (v) Virement télégraphique (international seulement).

7.6.5 Vérification discrétionnaire des comptes

C0705C, Vérification discrétionnaire

7.7 Instructions relatives à la facturation

- A. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux indiqués sur la facture soient achevés.
- B. Chaque facture doit être appuyée par :
 - (i) une copie du document de sortie et de tout autre document précisé au contrat;
 - (ii) une description du travail accompli;
 - (iii) Une ventilation des éléments de coût.
- C. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - (i) l'original et une (1) copie doivent être envoyés à l'adresse qui figure à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 - (ii) Une (1) copie doit être envoyée à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

7.8 Attestations et renseignements supplémentaires

7.8.1 Conformité

À moins d'indications contraires, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations peuvent faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant toute la durée du contrat.

7.8.2 Attestations – Marché

Le respect des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou si l'on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

7.9 Lois applicables



Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario [ou tel que l'a indiqué le soumissionnaire dans sa soumission, le cas échéant] et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

7.10 Ordre de priorité des documents

A. En cas d'incompatibilité entre les documents énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui s'affiche en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure par la suite sur la liste :

- (i) les articles de convention;
- (ii) les conditions générales 4013 (2021-11-29), Respect des mesures, ordres permanents, politiques et règles sur place.
- (iii) les conditions générales 2030 (2021-12-02) Conditions générales – Besoins plus complexes de biens;
- (iv) Annexe A, Énoncé des besoins;
- (v) Annexe B, Base de paiement;
- (vi) Annexe C, Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité; et
- (vii) Soumission de l'entrepreneur datée du [la date doit être précisée dans le contrat subséquent], comme il a été précisé le [la date doit être précisée dans le contrat subséquent, le cas échéant], et telle qu'elle a été modifiée le [la date doit être précisée dans le contrat subséquent, le cas échéant].

7.11 Contrat de défense

A. Le contrat est un contrat de défense au sens de la *Loi sur la production de défense*, L.R.C. 1985, ch. D-1. (<http://laws-lois.justice.gc.ca/eng/acts/d-1/>), et est régi par cette loi.

B. Le droit de propriété sur les travaux ou les matériaux, pièces, travaux en cours ou achevés appartient au Canada, libre et quitte de tout privilège, réclamation, charge, sûreté ou servitude. Le Canada peut, à tout moment, retirer, vendre ou aliéner les travaux en tout ou en partie conformément à l'article 20 de la *Loi sur la protection de la défense*.

L'une (1) des deux (2) options suivantes sera insérée dans le contrat subséquent, s'il y a lieu :

Option 1 : A2000C (2006-06-16) lorsque le contrat est conclu avec un fournisseur établi au Canada;

7.12 Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

L'entrepreneur doit se conformer aux exigences canadiennes en matière d'immigration applicables aux ressortissants étrangers qui entrent au Canada pour travailler temporairement à la réalisation du contrat. Si l'entrepreneur désire embaucher un ressortissant étranger pour travailler au Canada pour exécuter le contrat, il doit immédiatement communiquer avec le bureau régional de Service Canada le plus proche pour obtenir des renseignements au sujet des



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

exigences de Citoyenneté et Immigration Canada concernant la délivrance d'un permis de travail temporaire à un ressortissant étranger. L'entrepreneur est responsable de tous les frais découlant du non-respect des exigences en matière d'immigration.

Option 2 : A2001C (2006-06-16) lorsque le contrat est conclu avec un fournisseur étranger.

7.12 Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)

L'entrepreneur doit se conformer aux lois canadiennes en matière d'immigration applicables aux ressortissants étrangers qui entrent au Canada pour travailler temporairement à la réalisation du contrat. Si l'entrepreneur désire embaucher un ressortissant étranger pour travailler au Canada pour remplir le contrat, il doit immédiatement communiquer avec l'ambassade, le consulat ou le haut-commissariat du Canada le plus proche dans le pays de l'entrepreneur pour obtenir des instructions et des renseignements sur les exigences de Citoyenneté et Immigration Canada et tous les documents requis. L'entrepreneur doit veiller à ce que les ressortissants étrangers reçoivent tous les documents, instructions et autorisations nécessaires avant d'exécuter des travaux dans le cadre du contrat au Canada. L'entrepreneur est responsable de tous les frais découlant du non-respect des exigences en matière d'immigration.

7.13 Assurance

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Cette assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat ni ne la diminue.

7.14 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent d'assurer une communication ouverte et honnête à propos des travaux pendant toute la durée de l'exécution du contrat et après.
- (b) Les parties s'engagent à se consulter et à coopérer entre elles dans le cadre de l'exécution du contrat, à informer rapidement l'autre partie ou les autres parties et à s'employer à régler les problèmes ou les différends susceptibles de surgir.
- (c) Si les parties ne peuvent pas résoudre un différend par la consultation et la coopération, elles conviennent de consulter une tierce partie neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de résoudre le différend.
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « Règlement des différends ».

7.15 Clauses du Guide des CUA

B1501C (2018-06-21), Appareillage électrique
B7500C (2006-06-16), Marchandises excédentaires
C2801C (2017-08-17), Cote de priorité - Entrepreneurs établis au Canada
D2001C (2007-11-30), Étiquetage
D5545C (2019-05-30), ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité – Exigences (code de l'assurance de la qualité C)



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

D9002C (2007-11-30), Ensembles incomplets
A9062C, Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes
D0018C, Livraison et déchargement
D2025C, Matériaux d'emballage en bois



ANNEXE A – ÉNONCÉ DES BESOINS (EBO)

SYSTÈMES D'ENDOSCOPIE VIDÉO – GASTROENTÉROLOGIE**1. PORTÉE**

- 1.1 Le ministère de la Défense nationale (MDN), plus précisément le Groupe des Services de santé des Forces canadiennes (Gp Svc S FC), a besoin de systèmes d'endoscopie vidéo (SEV) pour procéder à des endoscopies gastro-intestinales supérieures (GI supérieure) et gastro-intestinales inférieures (GI inférieure).

1. TERMINOLOGIE

Période déterminée	Description
%	Pourcentage
3D	Objets en trois dimensions
BFC	Base des Forces canadiennes
C Svc S FC	Centre des Services de santé des Forces canadiennes
CCN	Conseil canadien des normes
CO ₂	dioxyde de carbone
CSA	Association canadienne de normalisation
DCMM	Dépôt central de matériel médical
DEL	Diode électroluminescente
EBO	Énoncé des besoins
FAC	Forces armées canadiennes
FEO	Fabricant d'équipement d'origine
GI inférieure	Gastroentérologie inférieure
GI supérieure	Gastroentérologie supérieure
Gp Svc S FC	Groupe des Services de santé des Forces canadiennes
HD	Haute définition.
Hz	Hertz
MDN	Ministère de la Défense nationale
mm	millimètres
REA	Reprocesseur d'endoscope automatique
SEV	Systèmes d'endoscopie vidéo
Tech EB	Technologie en ingénierie biomédicale
Tech SO	Technicien de salle d'opération
V	Volts

2. BIENS ET SERVICES**2.1. Exigence initiale (de base) (à livrer d'ici le 1^{er} septembre 2022 ou dès que possible) :**

- 2.1.1. Trois (3) colonoscopes de navigation réguliers;
- 2.1.2. Un (1) colonoscope de navigation mince;
- 2.1.3. Trois (3) gastroscopes réguliers;



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

- 2.1.4. Une (1) source lumineuse;
 - 2.1.5. Un (1) processeur vidéo;
 - 2.1.6. Un (1) processeur pour la navigation;
 - 2.1.7. Un (1) insufflateur de CO₂;
 - 2.1.8. Une (1) pompe d'irrigation;
 - 2.1.9. Une (1) pompe d'aspiration;
 - 2.1.10. Un (1) moniteur;
 - 2.1.11. Une (1) imprimante;
 - 2.1.12. Un (1) chariot;
 - 2.1.13. Un (1) testeur de fuite d'air pour endoscope;
 - 2.1.14. Une (1) séance de formation des opérateurs;
 - 2.1.15. Une (1) séance de formation sur le retraitement pour les techniciens en salle d'opération;
 - 2.1.16. Une (1) séance de formation au service technique pour les techniciens EB.
- 2.2. **Exigence facultative (sur demande, de la date d'attribution du contrat au 31 mars 2026) :**
- 2.2.1. Jusqu'à douze (12) colonoscopes de navigation réguliers supplémentaires;
 - 2.2.2. Jusqu'à quatre (4) colonoscopes de navigation minces supplémentaires;
 - 2.2.3. Jusqu'à douze (12) gastroscopes réguliers supplémentaires;
 - 2.2.4. Jusqu'à quatre (4) sources lumineuses supplémentaires;
 - 2.2.5. Jusqu'à quatre (4) processeurs vidéo supplémentaires;
 - 2.2.6. Jusqu'à quatre (4) processeurs supplémentaires pour la navigation;
 - 2.2.7. Jusqu'à quatre (4) insufflateurs de CO₂ supplémentaires;
 - 2.2.8. Jusqu'à quatre (4) pompes d'irrigation supplémentaires;
 - 2.2.9. Jusqu'à quatre (4) pompes d'aspiration supplémentaires;
 - 2.2.10. Jusqu'à quatre (4) moniteurs supplémentaires;
 - 2.2.11. Jusqu'à quatre (4) imprimantes supplémentaires;
 - 2.2.12. Jusqu'à quatre (4) chariots supplémentaires;



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

- 2.2.13. Jusqu'à quatre (4) testeurs de fuite d'air pour endoscopes supplémentaires;
- 2.2.14. Jusqu'à quatre (4) séances supplémentaires de formation pour les opérateurs;
- 2.2.15. Jusqu'à quatre (4) séances supplémentaires de formation sur le retraitement des techniciens en salle d'opération;
- 2.2.16. Jusqu'à quatre (4) séances supplémentaires de formation au service technique pour les techniciens EB;
- 2.2.17. Jusqu'à un (1) plan de protection et de service par endoscope par an, renouvelable chaque année pendant la durée du contrat, pour un total de cent cinq (105) plans de protection de services annuels.

3. ATTESTATION ET CONFORMITÉ

- 3.1. Le SEV doit être conforme aux normes canadiennes de la série CAN/CSA C22.2 60601-1, y compris toutes les modifications et sous-normes applicables. Un certificat de conformité et une preuve d'étiquette délivrés par un organisme d'inspection accrédité par le Conseil canadien des normes (www.scc.ca) doivent être joints à la demande pour chaque équipement du SEV auquel s'applique la présente norme.
- 3.2. Le SEV doit être conforme à la norme ICE 60601-2-18:2009-Ed.3.0 Appareils électromédicaux – Partie 2-18 : Exigences particulières pour la sécurité de base et les performances essentielles des appareils d'endoscopie. Un certificat de conformité et une preuve d'étiquette délivrés par un organisme d'inspection accrédité par le Conseil canadien des normes (www.scc.ca) doivent être joints à la demande pour chaque équipement du SEV auquel s'applique la présente norme.
- 3.3. Le SEV doit être un instrument médical valide, en vigueur et ayant reçu l'homologation de Santé Canada. Une copie de l'homologation d'instrument médical doit être jointe à la soumission pour chaque équipement du SEV auquel cette homologation s'applique.

4. FORMATION

4.1. Formation des opérateurs

- 4.1.1. L'entrepreneur doit offrir un cours de formation des opérateurs au personnel du MDN. Au minimum, le cours de formation doit fournir au personnel du MDN les connaissances nécessaires pour parcourir les différents menus, systèmes et sous-systèmes, et suivre les procédures de dépannage de base du système.
- 5.1.2 L'entrepreneur doit respecter les exigences suivantes :
 - 5.1.2.1 Séances : une (1) séance obligatoire de formation des opérateurs, et jusqu'à quatre (4) séances facultatives de formation des opérateurs, comme il est indiqué dans les sections **Error! Reference source not found.** et **Error! Reference source not found.** de l'EBO. Chaque séance doit être pour un maximum de cinq (5) membres du personnel.



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

- 5.1.2.2 Échéancier : la formation doit être donnée dans les soixante (60) jours suivant la livraison du système ou dès que possible à la date et à l'heure convenues par le représentant de l'entrepreneur et l'autorité technique;
- 5.1.2.3 Lieu : La formation doit avoir lieu aux emplacements du MDN indiqués dans
- 5.1.2.4



- 5.1.2.6 APPENDICE 2 DE L'ANNEXE ou virtuellement, après entente entre le représentant de l'entrepreneur et l'autorité technique.
- 5.1.2.7 Langage : La formation doit être disponible en français ou en anglais.
- 5.1.2.8 Licence : l'entrepreneur doit accorder une licence perpétuelle et irrévocable pour utiliser, reproduire et traduire les manuels, le matériel et les documents de formation et de référence;
- 5.1.2.9 Documentation : L'entrepreneur doit fournir au moins une (1) copie papier et une (1) copie électronique en format PDF du manuel d'instruction sur l'utilisation à chaque participant le premier jour du cours. Ce manuel de formation des opérateurs doit être disponible en anglais et en français. L'autorité technique doit fournir à l'entrepreneur la liste des participants au plus tard cinq (5) jours avant le début du cours.

4.2. Formation au retraitement

- 4.2.1. L'entrepreneur doit offrir un cours de formation sur le retraitement au personnel du MDN ou des techniciens en SO. À tout le moins, le cours de formation doit fournir aux techniciens en SO du MDN les connaissances nécessaires pour manipuler, retraiter, entreposer et transporter en toute sécurité les endoscopes et leurs composants.
- 4.2.2. L'entrepreneur doit respecter les exigences suivantes :
 - 4.2.2.1. Séances : une (1) séance obligatoire de formation au retraitement, et jusqu'à quatre (4) séances facultatives de formation sur le retraitement pour les techniciens en salle d'opération, comme indiqué dans les sections 3.1.15 et 3.2.15 de l'EBO. Chaque séance doit être pour un maximum de cinq (5) techniciens en SO.
 - 4.2.2.2. Échéancier : La formation doit être donnée dans les soixante (60) jours suivant la livraison du système ou dès que possible à la date et à l'heure convenues par le représentant de l'entrepreneur et l'autorité technique;
 - 4.2.2.3. Lieu : La formation doit avoir lieu aux emplacements du MDN indiqués dans
 - 4.2.2.4.



- 4.2.2.6. APPENDICE 2 DE **L'ANNEXE** ou virtuellement, après entente entre le représentant de l'entrepreneur et l'autorité technique.
- 4.2.2.7. Langage : La formation doit être disponible en français ou en anglais.
- 4.2.2.8. Licence : L'entrepreneur doit accorder une licence perpétuelle et irrévocable pour utiliser, reproduire et traduire les manuels, le matériel et les documents de formation et de référence;
- 4.2.2.9. Documentation : L'entrepreneur doit fournir au moins une (1) copie papier et une (1) copie électronique en format PDF du manuel d'instruction pour le retraitement à chaque participant le premier jour du cours. Les instructions de retraitement doivent être disponibles en anglais et en français. L'autorité technique doit fournir à l'entrepreneur la liste des participants au plus tard cinq (5) jours avant le début du cours.

4.3. Formation du service technique

- 4.3.1. L'entrepreneur doit donner un cours de formation pratique sur le service technique pour le personnel technique EB du MDN. À tout le moins, le cours de formation sur les services techniques doit fournir aux techniciens EB du MDN les connaissances nécessaires pour naviguer efficacement dans les divers menus, systèmes et sous-systèmes, effectuer le dépannage du système et de ses périphériques, le diagnostic, l'entretien préventif, l'étalonnage et la réparation (à l'exclusion des réparations des endoscopes).
- 4.3.2. L'entrepreneur doit respecter les exigences suivantes :
 - 4.3.2.1. Séances : une (1) séance obligatoire de formation du service technique et jusqu'à quatre (4) séances facultatives de formation au service technique pour les techniciens EB, comme indiqué dans les sections **Error! Reference source not found.** et **Error! Reference source not found.** de l'EBO. Chaque séance doit être pour un maximum de cinq (5) techniciens EB.
 - 4.3.2.2. Échéancier : l'instruction doit être donnée dans les soixante (60) jours suivant la livraison du système ou dès que possible à la date et à l'heure convenues par le représentant de l'entrepreneur et l'autorité technique.
 - 4.3.2.3. Lieu : La formation aura lieu soit aux emplacements du MDN indiqués dans
 - 4.3.2.4.



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

- 4.3.2.6. APPENDICE 2 **DE L'ANNEXE** , virtuellement ou dans les installations de l'entrepreneur après entente entre le représentant de l'entrepreneur et l'autorité technique.
- 4.3.2.7. Langage : Les formations doivent être réalisées en anglais.
- 4.3.2.8. Licence : L'entrepreneur doit accorder une licence perpétuelle et irrévocable pour utiliser, reproduire et traduire les manuels, le matériel et les documents de formation et de référence;
- 4.3.2.9. Documentation : L'entrepreneur doit fournir une (1) copie du guide d'entretien technique, avec des schémas détaillés et la liste des pièces, à chacun des participants au cours de la première journée de formation. L'autorité technique doit fournir à l'entrepreneur la liste des techniciens EB participants au plus tard cinq (5) jours avant le début du cours. Le manuel de formation du service technique doit être disponible en anglais.

5. LIVRAISON ET INSTALLATION

- 5.1. L'entrepreneur doit livrer tout l'équipement dans les salles d'installation finale aux emplacements nommés dans
- 5.2.



5.4. APPENDICE 2 DE L'ANNEXE A – LIEUX **DE LIVRAISON**

- 5.5. L'entrepreneur est responsable de l'installation et de la mise en service de tous les équipements livrés.
- 5.6. L'entrepreneur doit fournir des renseignements détaillés sur le délai de livraison estimé, l'installation et la mise en service à des fins de planification.

6. PLAN DE PROTECTION DES SERVICES

- 6.1. L'entrepreneur doit fournir un plan de protection de services annuel tout compris, comme nommé au point 3.2.17, comprenant :
 - 6.1.1. Couverture de tous les types de dommages à l'endoscope, y compris les dommages accidentels et l'usure.
 - 6.1.2. Pas de plafond pour le service et la réparation.
 - 6.1.3. Pièces et main-d'œuvre.
 - 6.1.4. Équipement prêté.
 - 6.1.5. Expédition des endoscopes nécessitant une réparation depuis et vers les adresses autorisées du MDN
 - 6.1.6. Expédition des prêts à destination et en provenance des adresses autorisées par le MDN
- 6.2. L'entrepreneur doit fournir le plan de protection de services annuellement à partir du moment où les endoscopes sont achetés.
- 6.3. Le plan de protection des services doit prendre effet à la date d'achat et doit demeurer en vigueur pendant une année complète.
- 6.4. L'entrepreneur doit fournir un avis d'expiration prochaine des plans de protection de services, par endoscope, au moins soixante (60) jours avant l'expiration du plan.
- 6.5. Toutes les réparations doivent être effectuées par des techniciens de service entièrement formés par le fabricant.
- 6.6. Toutes les réparations doivent être effectuées à l'aide des pièces du FEO et des matériaux autorisés par le fabricant.
- 6.7. L'entrepreneur doit livrer les unités prêtées dans les 48 heures suivant la demande du MDN.
- 6.8. L'unité prêtée doit être du même modèle ou l'équivalent de l'équipement envoyé en réparation.
- 6.9. L'entrepreneur doit terminer le service d'entretien ou de réparation dans les 10 jours, excluant le temps d'expédition.
- 6.10. Après réparation, les endoscopes doivent respecter leurs spécifications d'origine et être couverts par une garantie de 90 jours sur les pièces et la main-d'œuvre.



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

- 6.11. Pour chaque réparation, l'entrepreneur doit fournir un rapport électronique détaillé comprenant l'identification de l'équipement, le diagnostic des dommages, les causes (si elles sont connues), les réparations effectuées et les recommandations.
- 6.12. L'entrepreneur doit fournir les coordonnées, les numéros de téléphone, les adresses courriel et l'emplacement de toutes les installations d'entretien et de réparation au Canada.
7. Une liste des adresses autorisées par le MDN à envoyer leur équipement à l'entrepreneur pour réparation dans le cadre de ce contrat est fournie à l'APPENDICE 3 DE L'ANNEXE A – EMBLEMES AUTORISÉS DU MDN .

PIÈCES ET FOURNITURES

- 7.1. L'entrepreneur doit fournir une liste des pièces et des fournitures spécialisées ou non nécessaires au bon fonctionnement de chaque équipement, y compris, sans s'y limiter, les connecteurs, les vannes, les tubulures, les bouteilles d'eau stériles, les boîtes, les cartouches et les papiers d'imprimante, les ampoules au xénon.
- 7.2. L'entrepreneur doit fournir une liste des pièces et des fournitures nécessaires au nettoyage et au retraitement des endoscopes.



APPENDICE 1 DE L'ANNEXE A – SPÉCIFICATIONS

1. GÉNÉRALITÉS

- 1.1. L'entrepreneur doit être responsable de la garantie, de l'intégration et du bon fonctionnement de tous les équipements soumis dans le cadre du présent contrat, même s'ils proviennent de fabricants différents.
- 1.2. Tout l'équipement doit pouvoir fonctionner sur un courant de 120 V, 60 Hz.
- 1.3. Tous les équipements doivent pouvoir être nettoyés et désinfectés avec des agents chimiques disponibles dans le commerce et compatibles.
- 1.4. Les endoscopes doivent pouvoir être retraités pour être réutilisés en toute sécurité entre plusieurs clients pendant la durée de vie de l'appareil.

2. COLONOSCOPES DE NAVIGATION RÉGULIERS

- 2.1. Doit avoir une longueur utile de tube d'insertion d'au moins 1 600 mm.
- 2.2. Doit avoir des marqueurs d'insertion le long de la longueur de travail du tube d'insertion.
- 2.3. Doit avoir un diamètre de tube d'insertion de 13,2 mm au maximum.
- 2.4. Doit avoir un diamètre de canal de travail d'au moins 3,7 mm pour l'insertion de l'instrument.
- 2.5. Doit avoir une angulation de la pointe droite/gauche d'au moins 160/160 degrés.
- 2.6. Doit avoir une angulation de la pointe en haut/en bas d'au moins 180/180 degrés.
- 2.7. Doit avoir un champ de vision d'au moins 140 degrés.
- 2.8. Doit avoir une plage de profondeur de champ comprise entre 2 et 100 mm.
- 2.9. Doit avoir une fonction d'aspiration.
- 2.10. Doit avoir une fonction air et eau pour le nettoyage et l'insufflation des lentilles.
- 2.11. Doit avoir une fonction de jet d'eau.
- 2.12. Doit avoir une section de contrôle avec des commutateurs programmables.
- 2.13. Doit être conçu pour transmettre la poussée et le couple de la main de l'opérateur à l'extrémité distale de la portée.
- 2.14. Doit avoir une rigidité graduée ou variable pour s'ajuster aux virages et aux flexions du côlon.
- 2.15. Doit retransmettre des images et des vidéos numériques avec une résolution HD intégrale de 1920x1080 ou SXGA de 1280x1024 ou supérieure.
- 2.16. Doit avoir des capacités techniques d'imagerie pour améliorer la visibilité des lésions ainsi que des modèles vasculaires et muqueux superficiels.



- 2.17. Doit être compatible avec le processeur de navigation et permettre la visualisation 3D en temps réel de l'endoscope dans le tractus.
- 2.18. Doit être compatible avec le processeur vidéo et la source lumineuse.
- 2.19. Doit être compatible avec l'insufflateur CO₂.
- 2.20. Doit être compatible avec la pompe d'aspiration.
- 2.21. Doit être compatible avec la pompe d'irrigation.
- 2.22. Doit être compatible avec le modèle AER DSD EDGE de Cantel Medivator. L'entrepreneur doit indiquer le numéro de modèle du raccordement requis.
- 2.23. Doit avoir un étui pour l'expédition et le stockage.

3. COLONOSCOPES DE NAVIGATION MINCES

- 3.1. Doit avoir une longueur utile de tube d'insertion d'au moins 1 600 mm.
- 3.2. Doit avoir des marqueurs d'insertion le long de la longueur de travail du tube d'insertion.
- 3.3. Doit avoir un diamètre de tube d'insertion de 12,8 mm maximum.
- 3.4. Doit avoir un diamètre de canal de travail d'au moins 3,2 mm pour l'insertion de l'instrument.
- 3.5. Doit avoir une angulation de la pointe droite/gauche d'au moins 160/160 degrés.
- 3.6. Doit avoir une angulation de la pointe en haut/en bas d'au moins 180/180 degrés.
- 3.7. Doit avoir un champ de vision d'au moins 140 degrés.
- 3.8. Doit avoir une plage de profondeur de champ comprise entre 2 et 100 mm.
- 3.9. Doit avoir une fonction d'aspiration.
- 3.10. Doit avoir une fonction air et eau pour le nettoyage et l'insufflation des lentilles.
- 3.11. Doit avoir une fonction de jet d'eau.
- 3.12. Doit avoir une section de contrôle avec des commutateurs programmables.
- 3.13. Doit être conçu pour transmettre la poussée et le couple de la main de l'opérateur à l'extrémité distale de la portée.
- 3.14. Doit avoir une rigidité graduée ou variable pour s'ajuster aux virages et aux flexions du côlon.
- 3.15. Doit retransmettre des images et des vidéos numériques avec une résolution HD intégrale de 1920x1080 ou SXGA de 1280x1024 ou supérieure.



- 3.16. Doit avoir des capacités techniques d'imagerie pour améliorer la visibilité des lésions ainsi que des modèles vasculaires et muqueux superficiels.
- 3.17. Doit être compatible avec le processeur de navigation et permettre la visualisation 3D en temps réel de l'endoscope dans le tractus.
- 3.18. Doit être compatible avec le processeur vidéo et la source lumineuse.
- 3.19. Doit être compatible avec l'insufflateur CO₂.
- 3.20. Doit être compatible avec la pompe d'aspiration.
- 3.21. Doit être compatible avec la pompe d'irrigation.
- 3.22. Doit être compatible avec le modèle AER DSD EDGE de Cantel Medivator. L'entrepreneur doit indiquer le numéro de modèle du raccordement requis.
- 3.23. Doit avoir un étui pour l'expédition et le stockage.

4. GASTROSCOPES RÉGULIERS

- 4.1. Doit avoir une longueur utile de tube d'insertion d'au moins 1 030 mm.
- 4.2. Doit avoir des marqueurs d'insertion le long de la longueur de travail du tube d'insertion.
- 4.3. Doit avoir un diamètre de tube d'insertion de 9,9 mm au maximum.
- 4.4. Doit avoir un diamètre de canal de travail d'au moins 2,8 mm pour l'insertion de l'instrument.
- 4.5. Doit avoir une angulation de la pointe droite/gauche d'au moins 100/100 degrés.
- 4.6. Doit avoir une angulation de la pointe en haut/en bas d'au moins 210/90 degrés.
- 4.7. Doit avoir un champ de vision d'au moins 140 degrés.
- 4.8. Doit avoir une plage de profondeur de champ comprise entre 2 et 100 mm.
- 4.9. Doit avoir une fonction d'aspiration.
- 4.10. Doit avoir une fonction air et eau pour le nettoyage et l'insufflation des lentilles.
- 4.11. Doit avoir une fonction de jet d'eau.
- 4.12. Doit avoir une section de contrôle avec des commutateurs programmables.
- 4.13. Doit retransmettre des images et des vidéos numériques avec une résolution HD intégrale de 1920x1080 ou SXGA de 1280x1024 ou supérieure.
- 4.14. Doit avoir des capacités techniques d'imagerie pour améliorer la visibilité des lésions ainsi que des modèles vasculaires et muqueux superficiels.
- 4.15. Doit être compatible avec le processeur vidéo et la source lumineuse.



- 4.16. Doit être compatible avec l'insufflateur CO₂.
- 4.17. Doit être compatible avec la pompe d'aspiration.
- 4.18. Doit être compatible avec la pompe d'irrigation.
- 4.19. Doit être compatible avec le modèle AER DSD EDGE de Cantel Medivator. L'entrepreneur doit indiquer le numéro de modèle du raccordement requis.
- 4.20. Doit avoir un étui pour l'expédition et le stockage.

5. SOURCE LUMINEUSE

- 5.1. Doit avoir une lampe au xénon ou DEL :
 - 5.1.1. Les lampes au xénon doivent avoir une autonomie d'au moins 500 heures d'utilisation continue;
 - 5.1.2. Les lampes DEL doivent avoir une autonomie d'au moins 10 000 heures d'utilisation.
- 5.2. Doit avoir un indicateur visuel de la durée de vie restante de la lampe.
- 5.3. Doit activer le réglage de la luminosité.
- 5.4. Doit être compatible avec le colonoscope de navigation régulier, le colonoscope de navigation mince et le gastroscopie régulier.
- 5.5. Doit être compatible avec le processeur vidéo.
- 5.6. Doit avoir tous les accessoires nécessaires à son bon fonctionnement, incluant, sans s'y limiter : câble d'alimentation, connexions au processeur vidéo.
- 5.7. Peut être autonome ou intégré au processeur vidéo.

6. PROCESSEUR VIDÉO

- 6.1. Doit transmettre des images et des vidéos numériques dans une résolution HD intégrale de 1920x1080 ou SXGA de 1280x1024 ou supérieure.
- 6.2. Doit avoir des sorties vidéo numériques HD-SDI et DVI.
- 6.3. Doit avoir une fonction d'enregistrement d'images et de vidéos.
- 6.4. Doit avoir au moins les fonctions de traitement d'image suivantes :
 - 6.4.1. Équilibre des blancs;
 - 6.4.2. Ajustement de la teinte;
 - 6.4.3. Zoom;



6.4.4. Gel.

- 6.5. Doit avoir des capacités techniques d'imagerie pour améliorer la visibilité des lésions ainsi que des modèles vasculaires et muqueux superficiels.
- 6.6. Doit être compatible avec le colonoscope de navigation régulier, le colonoscope de navigation mince et le gastroscopie régulier.
- 6.7. Doit être compatible avec la source lumineuse.
- 6.8. Doit être compatible avec le processeur de navigation.
- 6.9. Doit être compatible avec le moniteur.
- 6.10. Doit être compatible avec l'imprimante.
- 6.11. Doit posséder tous les accessoires requis pour son bon fonctionnement, incluant, sans s'y limiter, le clavier et la souris, le câble d'alimentation.

7. PROCESSEUR DE NAVIGATION

- 7.1. Doit fournir une image 3D en temps réel de la forme et de la position du colonoscope à l'intérieur du corps.
- 7.2. Doit afficher la représentation graphique 3D du colonoscope à côté de l'image endoscopique sur le même moniteur.
- 7.3. Doit être contrôlable à partir du processeur lui-même ou à distance.
- 7.4. Doit permettre la localisation de la main de l'opérateur par rapport au colonoscope afin de pratiquer les techniques de gestion des boucles à des endroits précis.
- 7.5. Doit être compatible avec le processeur vidéo.
- 7.6. Doit être compatible avec le colonoscope de navigation régulier et le colonoscope de navigation mince.
- 7.7. Doit posséder tous les accessoires nécessaires à son bon fonctionnement, incluant, sans s'y limiter : l'émetteur-récepteur, le support de l'émetteur-récepteur, le marqueur manuel, la télécommande, le cas échéant, les câbles de connexion et le câble d'alimentation.

8. INSUFFLATEUR DE CO₂

- 8.1. Doit fournir du CO₂ pendant les procédures GI supérieures et inférieures.
- 8.2. Doit être connectable aux bouteilles de CO₂ et au pipeline médical.
- 8.3. Doit être compatible avec le colonoscope de navigation régulier, le colonoscope de navigation mince et le gastroscopie régulier.



- 8.4. Doit posséder tous les accessoires nécessaires à son bon fonctionnement, incluant, sans s'y limiter : le câble d'alimentation, le tuyau pour bouteille, les adaptateurs requis et l'assemblage de montage pour chariot, au besoin.

9. POMPE D'IRRIGATION

- 9.1. Doit fournir de l'eau pendant les procédures GI supérieures et inférieures.
- 9.2. Doit être compatible avec le colonoscope de navigation régulier, le colonoscope de navigation mince et le gastroscopie régulier.
- 9.3. Doit posséder tous les accessoires nécessaires à son bon fonctionnement, incluant, sans s'y limiter : la pédale, le câble d'alimentation et l'assemblage de montage pour chariot, au besoin.

10. POMPE D'ASPIRATION

- 10.1. Doit fournir et réguler l'aspiration pendant les procédures endoscopiques.
- 10.2. Doit être compatible avec le colonoscope de navigation régulier, le colonoscope de navigation mince et le gastroscopie régulier.
- 10.3. Doit être installable sur le chariot.
- 10.4. Doit posséder tous les accessoires nécessaires à son bon fonctionnement, incluant, sans s'y limiter : le câble d'alimentation et l'assemblage de montage pour chariot, au besoin.

11. MONITEUR

- 11.1. Doit être de qualité médicale.
- 11.2. Doit avoir une taille d'au moins 26 po.
- 11.3. Doit afficher des images et des vidéos numériques dans une résolution HD intégrale de 1920x1080 ou SXGA de 1280x1024 ou supérieure.
- 11.4. Doit activer la représentation graphique 3D du colonoscope à côté de l'image endoscopique.
- 11.5. Doit être installable sur un bras articulé.
- 11.6. Doit être compatible avec le processeur vidéo.
- 11.7. Doit posséder tous les accessoires requis pour son bon fonctionnement, incluant, sans s'y limiter : les connexions au processeur vidéo, le couvercle de câble arrière si nécessaire, l'ensemble de montage pour le bras articulé, l'alimentation.

12. IMPRIMANTE

- 12.1. Doit être une imprimante vidéo couleur de qualité médicale.
- 12.2. Doit être compatible avec le processeur vidéo.



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

- 12.3. Doit avoir tous les accessoires nécessaires à son bon fonctionnement, incluant, sans s'y limiter : câble d'alimentation, connexions au processeur vidéo.

13. CHARIOTS

- 13.1. Doit avoir des roues verrouillables.
- 13.2. Doit avoir un bras articulé capable de supporter un moniteur et de se déplacer selon différents axes.
- 13.3. Doit avoir un support de bouteille de CO₂.
- 13.4. Doit avoir un plateau de clavier.
- 13.5. Doit avoir suffisamment d'espace et de tablettes pour transporter : la source lumineuse, le processeur vidéo, le processeur de navigation, l'insufflateur de CO₂, la pompe d'aspiration, la pompe d'irrigation et l'imprimante.
- 13.6. Doit posséder tous les accessoires requis pour son bon fonctionnement, notamment : le transformateur d'isolation, le câble d'alimentation.

14. TESTEUR DE FUITE D'AIR ENDOSCOPIQUE

- 14.1. Doit être compatible avec le colonoscope de navigation régulier, le colonoscope de navigation mince et le gastroscopie régulier.

**APPENDICE 2 DE L'ANNEXE A – LIEUX DE LIVRAISON**

Point	Description du point	Livraison (Ville)	Performance du service (Langage)
1	Équipement	C Svc S FC Halifax C Svc S FC (O) BFC Edmonton BFC Esquimalt BFC Valcartier DCMM, Petawawa	(S.O.)
2	Formation des opérateurs	Virtuellement ou C Svc S FC Halifax C Svc S FC (O) BFC Edmonton BFC Esquimalt	Anglais
		Virtuellement ou BFC Valcartier	Français
3	Formation au retraitement	Virtuellement ou C Svc S FC Halifax C Svc S FC (O) BFC Edmonton BFC Esquimalt	Anglais
		Virtuellement ou BFC Valcartier	Français
4	Formation du service technique	DCMM, Petawawa C Svc S FC Halifax C Svc S FC (O) BFC Edmonton BFC Esquimalt BFC Valcartier, Virtuellement, ou Installations de l'entrepreneur.	Anglais
5	Plan de protection des services	Hors site : Réparations devant être effectuées dans les installations de l'entrepreneur par les techniciens de l'entrepreneur	Anglais



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

APPENDICE 3 DE L'ANNEXE A – EMBLEMES AUTORISÉS DU MDN

Lieu	Adresse
Halifax (N.-É.)	<i>C Svc S FC (A) Halifax</i> 2685 Sextant Lane Immeuble S-80 Salle 1008 Halifax (N.-É.) B3K 5X5
Valcartier (Québec)	<i>5e ambulance de campagne, Valcartier</i> 109 Rue des Braves Immeuble 109 Courcellette (Québec) G0A 4Z0
Ottawa (Ontario)	<i>Centre des Services de santé des Forces canadiennes (Ottawa)</i> 713 Montreal Road Hôpital Montfort Ottawa (Ontario) K1A 0K2
Petawawa (Ontario)	<i>1er Hôpital de campagne du Canada</i> 147 Flanders Row, Building BB104-B Garrison Petawawa Petawawa, ON K8H 2X3 Attention : Pharmacy
Edmonton (Alberta)	<i>1ère ambulance de campagne.</i> 417 Vimy Road Salle 1191 Lancaster Park (Alberta) T0A 2H0
Esquimalt, Colombie- Britannique	<i>Centre des Services de santé des Forces canadiennes (P)</i> 1200 Colville Road Building N97 Victoria, BC V9A 7N2

**ANNEXE B – BASE DE PAIEMENT**

Les prix unitaires fermes indiqués ci-dessous comprennent tous les frais qui peuvent être engagés pour répondre aux conditions du contrat.

Tous les prix sont indiqués en dollars canadiens, taxes applicables en sus, destination FAB, y compris les frais de port.

Les droits de douane et la taxe de vente du Canada, si applicable, sont en sus du prix contractuel et payable par le Canada.

1. Période initiale du contrat – de la date d’attribution du contrat au 31 mars 2023. La livraison originale (exigence de base) doit être faite au plus tard le 1^{er} septembre 2022)

1.1 Période initiale du contrat : équipement

Point	Description	Numéro de pièce du fabricant	Lieu de livraison	Délai de livraison en jours	Quantité	Prix unitaire ferme (\$ CA)
1	Colonoscope de navigation régulier (conformément à l’annexe A – EBO)	(À détailler dans le contrat subséquent)	C Svc S FC Halifax	(À détailler dans le contrat subséquent)	3	\$ [détailler le montant dans le contrat subséquent]
2	Colonoscope de navigation mince (conformément à l’annexe A – EBO)	(À détailler dans le contrat subséquent)	C Svc S FC Halifax	(À détailler dans le contrat subséquent)	1	\$ [détailler le montant dans le contrat subséquent]
3	Gastroscope régulier (conformément à l’annexe A – EBO)	(À détailler dans le contrat subséquent)	C Svc S FC Halifax	(À détailler dans le contrat subséquent)	3	\$ [détailler le montant dans le contrat subséquent]
4	Source lumineuse (conformément à l’annexe A – EBO)	(À détailler dans le contrat subséquent)	C Svc S FC Halifax	(À détailler dans le contrat subséquent)	1	\$ [détailler le montant dans le contrat subséquent]
5	Processeur vidéo (conformément à l’annexe A – EBO)	(À détailler dans le contrat subséquent)	C Svc S FC Halifax	(À détailler dans le contrat subséquent)	1	\$ [détailler le montant dans le contrat subséquent]



Point	Description	Numéro de pièce du fabricant	Lieu de livraison	Délai de livraison en jours	Quantité	Prix unitaire ferme (\$ CA)
6	Processeur pour la navigation (conformément à l'annexe A – EBO)	(À détailler dans le contrat subséquent)	C Svc S FC Halifax	(À détailler dans le contrat subséquent)	1	\$ [détailler le montant dans le contrat subséquent]
7	Insufflateur de CO ₂ (conformément à l'annexe A – EBO)	(À détailler dans le contrat subséquent)	C Svc S FC Halifax	(À détailler dans le contrat subséquent)	1	\$ [détailler le montant dans le contrat subséquent]
8	Pompe d'irrigation (conformément à l'annexe A – EBO)	(À détailler dans le contrat subséquent)	C Svc S FC Halifax	(À détailler dans le contrat subséquent)	1	\$ [détailler le montant dans le contrat subséquent]
9	Pompe d'aspiration (conformément à l'annexe A – EBO)	(À détailler dans le contrat subséquent)	C Svc S FC Halifax	(À détailler dans le contrat subséquent)	1	\$ [détailler le montant dans le contrat subséquent]
10	Moniteur (conformément à l'annexe A – EBO)	(À détailler dans le contrat subséquent)	C Svc S FC Halifax	(À détailler dans le contrat subséquent)	1	\$ [détailler le montant dans le contrat subséquent]
11	Imprimante (conformément à l'annexe A – EBO)	(À détailler dans le contrat subséquent)	C Svc S FC Halifax	(À détailler dans le contrat subséquent)	1	\$ [détailler le montant dans le contrat subséquent]
12	Chariot (conformément à l'annexe A – EBO)	(À détailler dans le contrat subséquent)	C Svc S FC Halifax	(À détailler dans le contrat subséquent)	1	\$ [détailler le montant dans le contrat subséquent]
13	Testeur de fuites d'air pour endoscope (conformément à l'annexe A – EBO)	(À détailler dans le contrat subséquent)	C Svc S FC Halifax	(À détailler dans le contrat subséquent)	1	\$ [détailler le montant dans le contrat subséquent]



1.2 Période initiale du contrat : séances de formation sur les services

Point	Description	Lieu de la séance	Langue d'instruction	Quantité	Prix ferme par séance (\$ CA)
1	Séance de formation des opérateurs (conformément à l'annexe A – EBO)	(À détailler dans le contrat subséquent.)	Anglais	1	\$ [détailler le montant dans le contrat subséquent]
2	Séance de formation sur le retraitement pour les techniciens en salle d'opération (conformément à l'annexe A – EBO)	(À détailler dans le contrat subséquent.)	Anglais	1	\$ [détailler le montant dans le contrat subséquent]
3	Séance de formation en service technique pour les techniciens EB (conformément à l'annexe A – EBO)	(À détailler dans le contrat subséquent.)	Anglais	1	\$ [détailler le montant dans le contrat subséquent]



2. Exigence facultative : produits et services (de la date d’attribution du contrat au 31 mars 2026, sur une base « sur demande »)

2.1 Équipement

Point	Description	Numéro de pièce du fabricant	Lieu de livraison	Délai de livraison en jours	Quantité	Prix unitaire ferme (\$ CA)		
						Option 1 : du 2 septembre 2022 au 31 mars 2023	Option 2 : du 1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024	Option 3 : du 1 ^{er} avril 2024 au 31 mars 2025
1	Colonoscope de navigation régulier (conformément à l’annexe A – EBO)	(À détailler dans le contrat subséquent)	Appendice 2 de l’annexe A – Lieux de livraison	(À détailler dans le contrat subséquent)	Jusqu’à 12	\$ [détailler le montant dans le contrat subséquent]	\$ [détailler le montant dans le contrat subséquent]	\$ [détailler le montant dans le contrat subséquent]
2	Colonoscope de navigation mince (conformément à l’annexe A – EBO)	(À détailler dans le contrat subséquent)	Selon l’appendice 2 de l’annexe A – Lieux de livraison	(À détailler dans le contrat subséquent)	Jusqu’à 4	\$ [détailler le montant dans le contrat subséquent]	\$ [détailler le montant dans le contrat subséquent]	\$ [détailler le montant dans le contrat subséquent]
3	Gastroscope régulier (conformément à l’annexe A – EBO)	(À détailler dans le contrat subséquent)	Selon l’appendice 2 de l’annexe A – Lieux de livraison	(À détailler dans le contrat subséquent)	Jusqu’à 12	\$ [détailler le montant dans le contrat subséquent]	\$ [détailler le montant dans le contrat subséquent]	\$ [détailler le montant dans le contrat subséquent]
4	Source lumineuse (conformément à l’annexe A – EBO)	(À détailler dans le contrat subséquent)	Selon l’appendice 2 de l’annexe A – Lieux de livraison	(À détailler dans le contrat subséquent)	Jusqu’à 4	\$ [détailler le montant dans le contrat subséquent]	\$ [détailler le montant dans le contrat subséquent]	\$ [détailler le montant dans le contrat subséquent]
6	Processeur pour la navigation (conformément à l’annexe A – EBO)	(À détailler dans le contrat subséquent)	Selon l’appendice 2 de l’annexe A – Lieux de livraison	(À détailler dans le contrat subséquent)	Jusqu’à 4	\$ [détailler le montant dans le contrat subséquent]	\$ [détailler le montant dans le contrat subséquent]	\$ [détailler le montant dans le contrat subséquent]
7	Insufflateur de CO ₂ (conformément à l’annexe A – EBO)	(À détailler dans le contrat subséquent)	Selon l’appendice 2 de l’annexe A – Lieux de livraison	(À détailler dans le contrat subséquent)	Jusqu’à 4	\$ [détailler le montant dans le contrat subséquent]	\$ [détailler le montant dans le contrat subséquent]	\$ [détailler le montant dans le contrat subséquent]



Point	Description	Numéro de pièce du fabricant	Lieu de livraison	Délai de livraison en jours	Quantité	Prix unitaire ferme (\$ CA)		
						Option 1 : du 2 septembre 2022 au 31 mars 2023	Option 2 : du 1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024	Option 3 : du 1 ^{er} avril 2024 au 31 mars 2025
	ment à l'annexe A – EBO)		l'annexe A – Lieux de livraison			contrat subséquent]	le contrat subséquent]	contrat subséquent]
8	Pompe d'irrigation (conformément à l'annexe A – EBO)	(À détailler dans le contrat subséquent)	Selon l'appendice 2 de l'annexe A – Lieux de livraison	(À détailler dans le contrat subséquent)	Jusqu'à 4	\$ [détailler le montant dans le contrat subséquent]	\$ [détailler le montant dans le contrat subséquent]	\$ [détailler le montant dans le contrat subséquent]
9	Pompe d'aspiration (conformément à l'annexe A – EBO)	(À détailler dans le contrat subséquent)	Selon l'appendice 2 de l'annexe A – Lieux de livraison	(À détailler dans le contrat subséquent)	Jusqu'à 4	\$ [détailler le montant dans le contrat subséquent]	\$ [détailler le montant dans le contrat subséquent]	\$ [détailler le montant dans le contrat subséquent]
10	Moniteur (conformément à l'annexe A – EBO)	(À détailler dans le contrat subséquent)	Selon l'appendice 2 de l'annexe A – Lieux de livraison	(À détailler dans le contrat subséquent)	Jusqu'à 4	\$ [détailler le montant dans le contrat subséquent]	\$ [détailler le montant dans le contrat subséquent]	\$ [détailler le montant dans le contrat subséquent]
11	Imprimante (conformément à l'annexe A – EBO)	(À détailler dans le contrat subséquent)	Selon l'appendice 2 de l'annexe A – Lieux de livraison	(À détailler dans le contrat subséquent)	Jusqu'à 4	\$ [détailler le montant dans le contrat subséquent]	\$ [détailler le montant dans le contrat subséquent]	\$ [détailler le montant dans le contrat subséquent]
12	Chariot (conformément à l'annexe A – EBO)	(À détailler dans le contrat subséquent)	Selon l'appendice 2 de l'annexe A – Lieux de livraison	(À détailler dans le contrat subséquent)	Jusqu'à 4	\$ [détailler le montant dans le contrat subséquent]	\$ [détailler le montant dans le contrat subséquent]	\$ [détailler le montant dans le contrat subséquent]
13	Testeur de fuites d'air pour endoscope	(À détailler dans le contrat subséquent)	Selon l'appendice 2 de l'annexe A	(À détailler dans le contrat subséquent)	Jusqu'à 4	\$ [détailler le montant dans le contrat subséquent]	\$ [détailler le montant dans le contrat subséquent]	\$ [détailler le montant dans le



Point	Description	Numéro de pièce du fabricant	Lieu de livraison	Délai de livraison en jours	Quantité	Prix unitaire ferme (\$ CA)		
						Option 1 : du 2 septembre 2022 au 31 mars 2023	Option 2 : du 1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024	Option 3 : du 1 ^{er} avril 2024 au 31 mars 2025
	(conformément à l'annexe A – EBO)		– Lieux de livraison					contrat subséquent

2.2 Services – Formation

Point	Description	Lieu de la séance	Langue d'instruction	Quantité	Prix ferme par séance (\$ CA)		
					Option 1 : du 2 septembre 2022 au 31 mars 2023	Option 2 : du 1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024	Option 3 : du 1 ^{er} avril 2024 au 31 mars 2025
1	Séance de formation des opérateurs (conformément à l'annexe A – EBO)	Selon l'appendice 2 de l'annexe A – Lieux de livraison	Anglais ou français	Jusqu'à 4	\$ [détailler le montant dans le contrat subséquent]	\$ [détailler le montant dans le contrat subséquent]	\$ [détailler le montant dans le contrat subséquent]
2	Séance de formation sur le retraitement pour les techniciens en salle d'opération (conformément à l'annexe A – EBO)	Selon l'appendice 2 de l'annexe A – Lieux de livraison	Anglais	Jusqu'à 4	\$ [détailler le montant dans le contrat subséquent]	\$ [détailler le montant dans le contrat subséquent]	\$ [détailler le montant dans le contrat subséquent]
3	Séance de formation en service technique pour les techniciens EB (conformément à l'annexe A – EBO)	Selon l'appendice 2 de l'annexe A – Lieux de livraison	Anglais	Jusqu'à 4	\$ [détailler le montant dans le contrat subséquent]	\$ [détailler le montant dans le contrat subséquent]	\$ [détailler le montant dans le contrat subséquent]



2.3 Services – Plan de protection des services

Point	Description	Point de service	Quantité	Prix ferme par année (\$ CA)			
				Option 1 : du 2 septembre 2022 au 31 mars 2023	Option 2 : du 1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024	Option 3 : du 1 ^{er} avril 2024 au 31 mars 2025	Option 4 : du 1 ^{er} avril 2025 au 31 mars 2026
1	Plan annuel de protection du service d'endoscope (conformément à la section 7 de l'annexe A – EBO)	Hors site : Réparations devant être effectuées dans les installations de l'entrepreneur par les techniciens de l'entrepreneur	Jusqu'à 105	\$ [détailler le montant dans le contrat subséquent]	\$ [détailler le montant dans le contrat subséquent]	\$ [détailler le montant dans le contrat subséquent]	\$ [détailler le montant dans le contrat subséquent]



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

ANNEXE C – LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ



Contract Number / Numéro du contrat W6369-23-A006
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL) LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE		
1. Originating Government Department or Organization / Ministère ou organisme gouvernemental d'origine Department of National Defence	2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction DHSD / J4 Med Equip	
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance	3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant	
4. Brief Description of Work / Brève description du travail The Department of National Defence (DND) through the Canadian Forces Health Services Group (CF H Svcs Gp) has a requirement for the supply of Endoscopy Systems. These systems are required in order to provide gastrointestinal endoscopy services at domestic health services units.		
5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées?	<input checked="" type="checkbox"/> No Non	<input type="checkbox"/> Yes Oui
5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques?	<input checked="" type="checkbox"/> No Non	<input type="checkbox"/> Yes Oui
6. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis		
6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)	<input checked="" type="checkbox"/> No Non	<input type="checkbox"/> Yes Oui
6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé.	<input type="checkbox"/> No Non	<input checked="" type="checkbox"/> Yes Oui
6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit?	<input checked="" type="checkbox"/> No Non	<input type="checkbox"/> Yes Oui
7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès		
Canada <input type="checkbox"/>	NATO / OTAN <input type="checkbox"/>	Foreign / Étranger <input type="checkbox"/>
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion		
No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>	All NATO countries Tous les pays de l'OTAN <input type="checkbox"/>	No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>
Not releasable À ne pas diffuser <input type="checkbox"/>		
Restricted to: / Limité à : <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à : <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à : <input type="checkbox"/>
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays : <input type="text"/>	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays : <input type="text"/>	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays : <input type="text"/>
7. c) Level of information / Niveau d'information		
PROTECTED A PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>	NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIÉ <input type="checkbox"/>	PROTECTED A PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>
PROTECTED B PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>	NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINTE <input type="checkbox"/>	PROTECTED B PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>
PROTECTED C PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	PROTECTED C PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>
CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	NATO SECRET NATO SECRET <input type="checkbox"/>	CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>
SECRET SECRET <input type="checkbox"/>	COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	SECRET SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>		TOP SECRET TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET (SIGINT) TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>		TOP SECRET (SIGINT) TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED
--





National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2



Government of Canada
Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat W6369-23-A006
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

PART A (continued) / PARTIE A (suite)

8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui
If Yes, indicate the level of sensitivity:
Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité :

9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate? No / Non Yes / Oui
Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel :
Document Number / Numéro du document :

PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)

10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis
- | | | | |
|---|---|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS
COTE DE FIABILITÉ | <input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL
CONFIDENTIEL | <input type="checkbox"/> SECRET
SECRET | <input type="checkbox"/> TOP SECRET
TRÈS SECRET |
| <input type="checkbox"/> TOP SECRET-SIGINT
TRÈS SECRET - SIGINT | <input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL
NATO CONFIDENTIEL | <input type="checkbox"/> NATO SECRET
NATO SECRET | <input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET
COSMIC TRÈS SECRET |
| <input type="checkbox"/> SITE ACCESS
ACCÈS AUX EMPLACEMENTS | | | |

Special comments:
Commentaires spéciaux : The contractor may need access to DND/CAF sites to provide training on endoscopy systems

NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.
REMARQUE : Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.

10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work?
Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail? No / Non Yes / Oui
If Yes, will unscreened personnel be escorted?
Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? No / Non Yes / Oui

PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)

INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS

11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises?
Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?
Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? No / Non Yes / Oui

PRODUCTION

11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises?
Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ? No / Non Yes / Oui

INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)

11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data?
Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?
Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale? No / Non Yes / Oui

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED
--





National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2



Government of Canada
Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat W6369-23-A006
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

PART C - (continued) / PARTIE C - (suite)

For users completing the form manually use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.
Les utilisateurs qui remplissent le formulaire manuellement doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form online (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.
Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire en ligne (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

Category / Catégorie	PROTECTED / PROTÉGÉ			CLASSIFIED / CLASSIFIÉ			NATO				COMSEC					
	A	B	C	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SECRET / TRES SECRET	NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET	COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRES SECRET	PROTECTED / PROTEGE			CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET / TRES SECRET
											A	B	C			
Information / Assets Renseignements / Biens Production																
IT Media / Support TI																
IT Lnk / Lien électronique																

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui
- If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.
12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui
- If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquer qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED
--





National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

[Page 4 de la LVERS à insérer dans le contrat subséquent]



APPENDICE 1 DE L'ANNEXE C – PROGRAMME DE SÉCURITÉ DES CONTRATS FORMULAIRE D'ENQUÊTE DE SÉCURITÉ INTERNATIONALE INITIALE

Objectif

Le présent formulaire vise à amorcer le processus d'enquête de sécurité pour les fournisseurs étrangers qui auront besoin d'accéder à des renseignements, à des biens ou à des sites protégés ou classifiés canadiens en vertu d'un contrat du gouvernement du Canada ou d'un programme multinational traité par le Programme canadien de sécurité des contrats (PSC). Les renseignements fournis peuvent être divulgués à la Gendarmerie royale du Canada et au Service canadien du renseignement de sécurité pour effectuer les vérifications ou les enquêtes requises. De plus, les renseignements peuvent être divulgués à d'autres institutions du gouvernement du Canada qui peuvent en avoir besoin dans le cadre de leurs fonctions ou de leur enquête en vertu des lois canadiennes ou pour obtenir des garanties de sécurité d'autorités étrangères de protection des données ou de programmes de sécurité industrielle de gouvernements étrangers.

Le rôle de l'autorité désignée en matière de sécurité pour le Canada (ADS canadienne) est exécuté par la Direction de la sécurité industrielle internationale dans le cadre du Programme de sécurité des contrats et constitue l'autorité canadienne pour confirmer la conformité aux exigences canadiennes en matière de sécurité nationale et internationale concernant les fournisseurs étrangers.

Instructions sur la façon de remplir ce formulaire

Généralités

- Ce formulaire et les documents supplémentaires requis doivent être fournis en anglais ou en français.
- Si vous n'avez pas assez de place pour fournir une réponse complète dans une des sections de ce formulaire, veuillez inclure des pages et/ou des rangées supplémentaires dans les tableaux au besoin.
- Le refus de fournir les renseignements, la présentation de fausses déclarations ou de renseignements trompeurs, ou la dissimulation ou le défaut de divulguer un fait important sur ce formulaire de vérification entraînera le refus ou la révocation de l'admissibilité à exécuter des contrats ou des programmes multinationaux exigeant l'accès à des renseignements, à des biens ou à des sites canadiens protégés/classifiés.

Section A – Renseignements commerciaux

- Vous devez fournir tous les documents requis (décrits ci-dessous) en relation avec le type d'entreprise ou de personne morale. L'organigramme de la société ou de la personne morale est obligatoire pour tous les types d'entités.
- Le **nom légal de l'entreprise ou de la personne morale** désigne le nom légal de l'entreprise ou de la personne morale, car il est enregistré auprès des autorités gouvernementales étrangères compétentes.
- Le **nom commercial ou de l'entreprise** est le nom sous lequel une entreprise exerce une activité commerciale, bien que la dénomination sociale sous laquelle elle est inscrite, qui est utilisée pour les contrats et divers contextes officiels, puisse être différente.
- Une **société** désigne une entité qui est autorisée en vertu de la loi d'agir en tant que personne individuelle et distincte des actionnaires qui en sont propriétaires, et détenant le droit d'émettre des actions et d'exister indéfiniment. Fournit les renseignements supplémentaires suivants pour justifier ce type de sélection d'entreprise ou de personne morale :



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

- Identificateur de bourse des valeurs (le cas échéant);
 - Certificat d'incorporation, de conformité, de continuation, etc.

- Un **partenariat** désigne un contrat volontaire entre au moins deux personnes compétentes visant à mettre en commun leur argent, leurs effets, leur travail et leurs habiletés, en partie ou en totalité, pour s'adonner au commerce ou à des activités licites et en partager entre elles les profits et les pertes de façon proportionnelle. Fournit les renseignements supplémentaires suivants pour justifier ce type de sélection d'entreprise ou de personne morale :
 - Preuve du statut juridique (par exemple, documents de partenariat).

- Une **entreprise à propriétaire unique** désigne le propriétaire d'une entreprise qui agit seul et qui n'a pas de partenaire. Fournit les renseignements supplémentaires suivants pour justifier ce type de sélection d'entreprise ou de personne morale :
 - Documents d'enregistrement du gouvernement;
 - Autre (p. ex. licence principale d'entreprise).

- Une **entité publique** désigne une entreprise publique ou une entreprise appartenant à l'État dans laquelle le gouvernement ou l'État exerce un contrôle important sur cette entité commerciale au moyen d'une participation majoritaire, totale ou minoritaire importante. Fournit les renseignements supplémentaires suivants pour justifier ce type de sélection d'entreprise ou de personne morale :
 - Loi nationale, loi ou politiques définissant l'entité;
 - Preuve du statut juridique;

- **Autres** (p. ex. lettres patentes, universités, institutions financières, sociétés non constituées en société). Fournit les renseignements suivants pour justifier ce type de sélection d'entreprise ou de personne morale :
 - Preuve du statut juridique;
 - Lois nationales;
 - Chartes.

- Si l'entreprise ou la personne morale est déjà inscrite à un programme de sécurité industrielle auprès de l'autorité de sécurité nationale (ANS) ou de l'autorité désignée de sécurité (ADS) du pays concerné, indiquez le niveau de sécurité de la vérification de sécurité de l'installation et sa date de validité.

- Indiquez le nom de l'Autorité nationale de protection des données (APD) responsable de la protection des renseignements personnels dans le pays où se trouve l'entreprise ou la personne morale et indiquez le titre de la législation définissant cette autorité.

Section B – Agent de sécurité d'entreprise (ASE)

- Définissez la personne qui sera désignée comme agent de sécurité de l'entreprise ou de l'entité (ci-après appelé agent de sécurité de l'entreprise (ASE)) qui sera responsable d'assurer la conformité aux exigences de sécurité du contrat du gouvernement du Canada ou du programme multinational.

- L'ASE **doit** :



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

- être un employé de l'entreprise ou de la personne morale;
 - faire l'objet d'une évaluation de sécurité au même niveau que l'entreprise ou la personne morale.
- L'ASE doit aviser le Programme de sécurité des contrats de tout changement de structure de propriété de l'entreprise ou de la personne morale, y compris les changements de membres de son conseil d'administration et le changement de l'ASE désigné.
- **Citoyenneté** se rapporte au statut de citoyen. Un citoyen est une personne qui, par sa naissance ou sa naturalisation, est membre d'une communauté politique, et prête allégeance à la communauté, a tous les droits civils et bénéficie de toutes les protections civiles.
- Aux fins du Programme de sécurité des contrats, le terme « **pays de résidence principale/domicile national** » se réfère au pays où la personne a établi son domicile véritable, fixe, principal et permanent, auquel cette personne a l'intention de retourner et de rester même si elle réside actuellement ailleurs.

Section C – Liste des membres du CA

- Faites une liste de tous les membres du conseil d'administration de l'entreprise. Les demandeurs doivent ajouter des rangées supplémentaires à la section au besoin.
- **Citoyenneté** se rapporte au statut de citoyen. Un citoyen est une personne qui, par sa naissance ou sa naturalisation, est membre d'une communauté politique, et prête allégeance à la communauté, a tous les droits civils et bénéficie de toutes les protections civiles.
- Aux fins du Programme de sécurité des contrats, le terme « **pays de résidence principale/domicile national** » se réfère au pays où la personne a établi son domicile véritable, fixe, principal et permanent, auquel cette personne a l'intention de retourner et de rester même si elle réside actuellement ailleurs.

Section D – Renseignements sur la propriété

- Aux fins du Programme de sécurité des contrats, les interprétations suivantes s'appliquent :
 - **Les propriétaires directs (ou inscrits)** sont des propriétaires qui détiennent le titre juridique d'une propriété ou d'un bien à leur nom.
 - **La propriété** se réfère soit (1) aux droits de vote liés aux actions avec droit de vote en circulation de la société ou (2) aux actions en circulation mesurées selon la juste valeur marchande.
- Une **société mère ou une personne morale** désigne une entreprise qui détient et/ou contrôle la participation majoritaire (c.-à-d. les actions avec droit de vote) d'autres firmes ou entreprises, habituellement connues sous le nom de filiales, ce qui peut lui donner le contrôle des opérations de celles-ci.

Section E – Attestation et consentement

- Seule une personne dont le nom figure à la Section C peut remplir cette section.

REMARQUE IMPORTANTE : Le refus de fournir les renseignements, la fourniture d'une fausse déclaration ou de renseignements trompeurs, ou la dissimulation ou le défaut de divulguer un fait important sur ce formulaire de vérification entraînera l'interdiction de votre admissibilité à exécuter des contrats ou des programmes multinationaux exigeant l'accès à des renseignements, à des biens ou à des sites canadiens protégés/classifiés. Les formulaires incomplets ne seront pas traités par le programme de sécurité des contrats et vous serez renvoyés.

SECTION A – RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

Remplissez la section A et fournissez la documentation requise déterminée dans les instructions ci-dessus.



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

1. Nom légal d'une entreprise ou d'une personne morale	
2. Nom de l'organisation ou nom commercial (si différent de la dénomination sociale)	
3. Type d'entreprise ou de personne morale (indiquez le type d'organisation et fournissez les documents de validation requis) (Sélectionnez une seule réponse.)	
<input type="checkbox"/> Entreprise à propriétaire unique <input type="checkbox"/> Partenariat <input type="checkbox"/> Société (privée ou publique) <input type="checkbox"/> Entité publique <input type="checkbox"/> Autre, précisez;	
4. Fournissez une brève description des activités générales de votre entreprise ou personne morale	
5. Adresse municipale de l'entreprise (siège social)	
6. Adresse postale (si différente de l'adresse municipale de l'entreprise)	
7. Site Web de l'entreprise ou de la personne morale (le cas échéant)	
9. Numéro de téléphone (y compris l'indicatif du pays et le numéro de poste, le cas échéant)	10. Numéro de télécopieur, le cas échéant (y compris le code du pays)
11. Nombre d'employés dans votre entreprise ou personne morale	12. Nombre d'employés qui doivent avoir accès à des renseignements, à des biens ou à des sites protégés ou classifiés au Canada
13. Indiquez le niveau de sécurité d'installation valide de l'entreprise ou de la personne morale accordé par l'autorité nationale de sécurité ou l'autorité désignée de sécurité pertinente (indiquer NUL s'il n'y en a pas).	14. Indique la date de validité de la vérification des installations (le cas échéant)
15. Nom de l'autorité nationale de protection des données (APD) responsable de la protection des renseignements personnels dans le pays (indiquer NUL s'il n'y en a pas)	16. Titre de la législation définissant l'autorité de protection des données (APD) (le cas échéant)



SECTION B – AGENT DE SÉCURITÉ DE L'ENTREPRISE				
Remplissez la section B.				
Titre du poste	Nom de famille	Prénom(s)	Citoyenneté(s)	Pays de résidence principale/domicile national
Adresse courriel de l'agent de sécurité de l'entreprise :				

SECTION C – LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (INDIQUER S.O SI NON APPLICABLE)				
Terminez la section C. Ajoutez des rangées ou des pièces jointes supplémentaires au besoin				
Titre du poste	Nom de famille	Prénom(s)	Citoyenneté(s)	Pays de résidence principale/domicile national

Section D – RENSEIGNEMENTS SUR LA PROPRIÉTÉ					
Remplissez la section D pour chaque niveau de propriété					
Indiquez toutes les entités, les personnes et les sociétés privées ou publiques qui détiennent des intérêts dans l'organisation nommée dans la Section 1. Pour les sociétés cotées en bourse, indiquez dans quel marché boursier la société est cotée. Un tableau de la relation de propriété avec les pourcentages de propriété doit être inclus.					
SECTION D-1 – NIVEAU DE PROPRIÉTÉ 1 (PROPRIÉTÉ DIRECTE)					
Définissez tous les propriétaires individuels ou les organisations directes liés à l'entreprise ou à la personne morale nommée à la section 1.					
Nom de l'organisation ou de la personne	Adresse	Type d'entité (par exemple, société privée ou publique, entité publique)	Marché boursier (public ou privé)	Pourcentage de participation	Pays de juridiction ou de citoyenneté
SECTION D-2 – NIVEAU DE PROPRIÉTÉ 2					
Si les entités mentionnées à la section précédente (D-1) détiennent des intérêts, fournissez les renseignements pertinents ci-dessous. Dans le cas contraire, veuillez inscrire la mention S.O. (sans objet).					
Nom de l'organisation ou de la personne	Adresse	Type d'entité (par exemple, société privée ou publique, entité publique)	Marché boursier (public ou privé)	Pourcentage de participation	Pays de juridiction ou de citoyenneté



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

SECTION D-3 – NIVEAU DE PROPRIÉTÉ 3					
Si les entités mentionnées dans la section précédente (D-2) détiennent des intérêts, veuillez fournir les renseignements pertinents ci-dessous. Dans le cas contraire, veuillez inscrire la mention S.O. (sans objet).					
Nom de l'organisation ou de la personne	Adresse	Type d'entité (par exemple, société privée ou publique, entité publique)	Marché boursier (public ou privé)	Pourcentage de participation	Pays de juridiction ou de citoyenneté

SECTION E – CERTIFICATION ET CONSENTEMENT (seule une personne nommée à la section C peut remplir cette section)	
Je soussigné(e), en tant que personne autorisée par l'organisation nommée dans la Section 1, ai lu le but et les instructions du présent formulaire de sélection et atteste par la présente que les renseignements contenus dans ce formulaire de sélection sont véridiques, complets et exacts. Je reconnais les responsabilités énoncées dans le Manuel de la sécurité des contrats de Services publics et Approvisionnement Canada et je conviens de m'y conformer, et je consens à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation des renseignements fournis dans ce formulaire de vérification aux fins décrites ci-dessus. J'accepte d'aviser le Programme de sécurité des contrats de tout changement apporté à l'organisation, comme un changement d'adresse, de numéro de téléphone, d'adresse courriel, de structure de gestion de l'entreprise, de propriété, d'agent de sécurité de l'entreprise et de membres du Conseil d'administration.	
Nom de famille	Prénom(s)
Titre du poste	Numéro de téléphone (y compris l'indicatif du pays et le numéro de poste, le cas échéant)
Numéro de télécopieur, le cas échéant (y compris le code du pays)	Adresse courriel
Signature	Date

UTILISATION RÉSERVÉE AU PROGRAMME DE SÉCURITÉ DES CONTRATS DE SPAC		
Recommandations		
Recommandation de l'analyste (Nom)	Signature	Date
Approbation (Nom)	Signature	Date